

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Vrai trésor de la doctrine chrétienne](#)[Collection](#)[1595 - Vrai Trésor de la doctrine chrétienne - Guillaume Machuel](#)[Item](#)[1595 - Guillaume Machuel - Trésor de la doctrine chrétienne - Verneuil-sur-Avre](#)

1595 - Guillaume Machuel - Trésor de la doctrine chrétienne - Verneuil-sur-Avre

Auteurs : Turlot, Nicolas

Description matérielle de l'exemplaire

Format4°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

31 Fichier(s)

Histoire de l'exemplaire

Ex-libris[Ex-libris](#) manuscrit.

Remarques

RemarquesRoseline Millet signale que le fonds ancien de la Médiathèque de Verneuil d'Avre et d'Iton possède également un exemplaire du "Vray thrésor de la doctrine chrétienne" de Nicolas Turlot, mais il date de 1653, imprimeur Michel Soly à Paris, rue St-Jacques.

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_1206

Titre longLE VRAY // THRESOR // DE LA // DOCTRINE // CHRÉTIENNE // DÉCOUVERT // Ensorte qu'il n'est besoin d'aucune autre recherche // pour l'enseigner ou l'apprendre.// Recueilly & mis en lumiere par NICOLAS TURLOT Docteur // en Theologie, & Curé de Namur, en faveur des Pasteurs // Missionnaires, & de tous ceux qui ont charge d'ames. // Revû & mis en meilleur François qu'auparavant par le Sr. de BALES DAN. // Sapientiaë infinitus Thesaurus est hominibus, &c. SAP. VIII. // DOUZIEME ET DERNIERE EDITION. // fleuron // A ROUEN, // Chez GUILLAUME MACHUEL, ruë Loys, prés le Palais à l'Imprimerie Dauphine. // - // M. C. X. C.V. // AVEC APPROBATIONS.

Imprimeur(s)-libraire(s)Machuel, Guillaume
Date1595

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et coteVerneuil-sur-Avre (Fr), Médiathèque de Verneuil d'Avre et d'Iton, Fonds ancien 4 1347

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation[Base Patrimoine/Verneuil-sur-Avre et d'Iton](#)

Sources de la numérisationMédiathèque de Verneuil d'Avre et d'Iton

Type de numérisationNumérisation partielle

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscritesSeule la page de titre comporte une annotation manuscrite, celle de l'ex-libris.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

RemerciementsNous tenons à remercier Roseline Millet (Médiathèque de Verneuil d'Avre et d'Iton) pour sa disponibilité (recherches menées à notre demande et numérisation gracieuse).

Droits

- Image(s) : Bibliothèque de Verneuil-sur-Avre
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Turlot, Nicolas, 1595 - Guillaume Machuel - Trésor de la doctrine chrétienne - Verneuil-sur-Avre, 1595

Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 30/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/1206>

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 19/10/2016 Dernière modification le 10/09/2024

LE V R A Y
T H R E S O R
D E L A
D O C T R I N E
C H R E T I E N N E
D E C O U V E R T.

Enforte qu'il n'est besoin d'aucune autre recherche
pour l'enseigner ou l'apprendre.

Recueilly & mis en lumiere par NICOLAS TURLOT Docteur
en Theologie, & Curé de Namur, en faveur des Pasteurs
Missionnaires, & de tous ceux qui ont charge d'ames.

Revû & mis en meilleur François qu'auparavant par le Sr. de BALESDAN.

Sapientia infinitus Thesaurus est hominibus, &c. SAP. VIII.

DOUZIEME ET DERNIERE EDITION.

*Ex Libris Thomae
L'Archevêque de Paris*

A R O U E N,

Chez GUILLAUME MACHUEL, rue S. Loys, près le Palais à l'Imprimerie Dauphine.

M. C. X C V.

AVEC APPROBATIONS.





I N D E X
M A T E R I A R U M
M O R A L I U M A D E V A N G E L I A

Dominicarum, & aliquot Festorum præcipuorum,
accommodatus secundum ordinem
Missalis Romani.

Dominica prima Adventus.

 Runt signa in Sole & Luna,
&c. Luc 21. Hoc Evangelium
spectat ad argumentum de
iudicio generali. Consule arti-
culum Symboli Inde venturus est judi-
care vivos & mortuos, p. 116. t. 1.

Dominica 2. Adventus.

Cum audisset Joannes in vinculis,
&c. Matth. 11. Fides usque ad vincula &
necem profutenda, ubi se offert occasio. p. 35.
t. 1. Huc traducenda Martyrum constan-
tia, p. 38. t. 1.

Tu es qui venurus es. Studiosè inqui-
renda fidei doctrina. in Pref. p. 2. 3. &
p. 27. 28 & 29 t. 1.

Dominica 3. Adventus.

Quid ergo baptizas, si tu non es
Christus? Ioan. 1. Locus proprius de mi-
nistro Baptismi, p. 126. t. 2. Et quomodo
se habeat minister secundarius ad prima-
rum, qui est Christus, p. 222. t. 2. Cujus
ego non sum dignus. De profunda humili-
tate & preparatione volentium accedere ad
Sacram Communionem, t. 2. p. 284. &

Dominica 4. Adventus.

Prædicans baptismum penitentiae in
remissionem peccatorum. Luc 3. Huc
pertinet Symboli articulus, Remissionem
peccatorum, t. 2. p. 186. & tractatus de
Sacramento Penitentiae, t. 2. p. 330.

In die Natalis Domini.

Peperit Filium suum primo genitum,
Luc 2. Videatur articulus Symboli. Na-
tus est ex Maria Virgine, t. 1. p. 70.

Dominica infra Octavam Nativitatis.

Tuam ipsius animam pertransivit gla-
dius, &c. Luc 2. Lege que de cruce spiri-
tuali diximus, maxime, t. 1. p. 91. Cur
Deus sinat indifferenter omnes malis affli-
gi in hac vita, t. 1. p. 319. 320. Non disce-
debat de templo jejuniis & orationibus
vacans. Luc. 2. De oratione fusè t. 1. p.
236. & deinceps. Quomodo jejunium, ora-
tio & elemosyna sint opera satisfactoria,
t. 1. p. 249. 250. t. 2. p. 202.

In Circumcisione Domini.

Postquam consummati sunt dies octo
ut circumcidere. ut puer, Luc 2. Agitur
de Baptismo, qui in lege nova successit
Circumcisioni, t. 2. 220. Vocatum est
7. 1)

I N D E X.

nomen eius Jesus. De nomine Iesu, t. p. 66. Quale nomen parentes imponere debent suis prolibus in Baptismo, t. 2. p. 238.

In die Epiphaniæ.

Et procidentes adoraverunt eum. *Matth.* 2. de orat. Dei, t. 1. p. 230. 280. Et *ibid.* de veneratione Sanctorum.

Dominica infra Oct. Epiph.

Secundum consuetudinem diei festi, &c. *Luc* 2. De observatione Festi. t. 2. p. 117. Et erat subditis illis, *Luc* 2. de officio liberorum erga parentes, t. 2. 128.

Dominica 2. post Epiph.

Nuptiæ factæ sunt in Cana Galileæ, *Joan.* 2. de Sacram. matrim. t. 2. p. 409. Hoc fecit Jesus initium signorum suorum. Valet hoc signum plurimum ad confirmandos rudiores in fide transubstantiationis, quæ sit in Sacram. Euchar. Vide quæ diximus *ibid.* t. 2. p. 254.

Dominica 3. post Epiph.

Vade, ostendere Sacerdoti, *Matth.* 8. De honore Sacerd. & Eccles. perfectis exhibendo, t. 2. 135. 136. etiam malis, t. 2. 136. De excellentissima auctoritate sacerdotis nostris tributa ad emundandos peccatores à lepra peccati, t. 2. p. 393. 394.

Dominica 4. post Epiph.

Ascendente Iesu in naviculam, *Matth.* 8. Navicula illa sicut & Arca Noë representant Ecclesiam. De Ecclesia, ejusque notis, t. 1. p. 148. 160.

Dominica 5. post Epiph.

Inimicus homo super seminavit zizania, *Matth.* 13. Duo sunt Christianorum genera: bone, qui tritici nomine designantur, probi nomine Zizaniorum, t. 1.

Dominica 6. post Epiph.

Simile est regnum cælorum grano sinapis, *Matth.* 13. de principis & incrementis Ecclesie Christi per prædicationem verbi Dei congregata, t. 1. p. 156. 157.

Dominica in Septuagesima.

Simile est regnum cælorum homini patrifamilias, *Matth.* 20. Hic pater familias est Deus, qui cur Pater dicitur, habet, t. 1. 44. Receperunt ipsi singulos

denarios. De hoc denario, quæ est beatitudo seu vita æterna, t. 1. p. 211. Quem graviter pro ea laborandum, t. 1. 216. 217. Ex Christianis etiam Catholicis plures damnandi quàm salvandi t. 1. 221. 222.

Dominica in Septuagesima.

Exiit qui seminat, &c. *Luc* 8. Semen verbum Dei ipso exponente Domino. Vide quomodo audiendus Catechismus, simile esto iudicium de omni verbo Dei prædicato aut etiam lecto, t. 1. 2. 3. Venit diabolus, &c. De demonum tentationibus, t. 1. 308. Et à solitudinibus & divitiis, De quibus monendi sunt divites hujus sæculi habes, t. 1. p. 298. Huc spectant illa quæ habes initio t. 1. p. 296. 297.

Dominica in Quadragesima.

Tradetur genibus, & illudetur, &c. *Luc* 18. Locus non importurus de Passione Domini: t. 1. p. 79. & seq. Cæcus quidam clamabat. De necessitate & utilitate orationis, quæ in angustiis ad Deum recurrimus, t. 1. 249. 250.

Feria 4. Cinerum.

Cùm jejunatis, &c. *Matth.* 6. Vide quæ de satisfactione pro peccatis, t. 1. p. 378.

Dominica 1. Quadr.

Ut tantaretur à diabolo, *Matth.* 4. De tentatione hic agendum. Vide quæ diximus, t. 1. p. 308. 309. Angelis suis mandavit de te. De Angelorum custodia, t. 1. p. 46. & seq.

Dom. 2. Quadr.

Domine, bonum est nos hic esse, *Matth.* 17. Videatur articulus 8. Symboli. Vitam æternam, t. 1. p. 311.

Dominica 3. Quadr.

Erat Iesus ejiciens Dæmonium, & illud erat mutum, *Luc* 11. diabolus inter dum peccatores timore vel verecundia ita mutos efficit, ut confiteri non valeant. Vide quæ de hac re, t. 2. p. 349.

Dominica 4. Quadr.

Unde ememus panes ut manducent hi & Ioa. 6. Explicanda primo Oratio dominica, Panem nostrum quotidianum, t. 1. 1296. & seq.

I N D E X.

Dominica passionis.

Quis ex vobis arguet me de peccato :
Io. 8. Innocentia Christi hic declaranda :
causaque passionis ejus, non ad propria
ipsum dilecta, sed ad nostra referenda. De
causis Passionis Christi, t. 1. p. 79. & seq.

Dominica in Ramis.

Hoc die legitur Passio secundum Mat-
thæum. Pertinet huic specialiter totus artic.
4. Symbola, t. 1. p. 79.

Dominica Resurrectionis.

Surrexit, non est hic, Marc. ult. Tract.
hic art. 5. Symbola, Surrexit à mortuis, t.
1. p. 100. & seq.

Dominica in Albis.

Quorum remiseritis peccata, &c. Ioa.
20. De potestate clarum qua Sacerdotes
peccata remittunt, t. 1. p. 186 t. 2. p. 131.

Dominica 2. post Pascha.

Ego sum Pastor bonus, Ioa. 20. Pasto-
rum nomine intelliguntur non solum Epif-
copi & rectores animarum, sed etiam Re-
ges, Magistratus, parentes & magistri.
Quid vero Pastores ejusmodi omnibus de-
beant, & quidquid vicissim oves Pastori-
bus, Habes in 4. præc. t. 2. p. 128. & seq.

Dominica post Pascha.

Mundus gaudebit Ioa. 10. Locus est de
mundi vanis gaudiis caducis, & noxus,
t. 1. p. 138. Trinitia vestra vertetur in
gaudium, & gaudium vestrum nemo
tollet à vobis. De beato sine tribulatio-
num quas ad momentum patientur justis,
vide art. ult. symb. Vitam æternam, t. 1.
p. 211.

Dominica 4. post Pascha.

Si non abiero Paracletus non veniet.
Ioan. 16. De spiritu sancto, de ejusdem
bonis & fructibus 8. Symb. art. t. 1. p. 132.
& seq. Arguet mundum de peccato.
Spiritus sancti munus proprium est corda
ad compunctionem movere, & peccatum
intrinsicè arguere. Quibus autem viis
paretur vera cordis contritio, habes t. 1. p.
333.

Dominica 5. post Pascha.

quid petieritis Patrem in nomine

meo. Ioa. 16. De oratione & ejus adju-
ctis initio 2. Partis t. 2. p. 430. Principa-
liter autem & primo omnium petere debe-
mus sanctificationem nominis Dei & re-
gnum ejus, de quibus est 1. & 2. pet. Orat.
Dominica t. 1. p. 188.

In Festo Ascensionis Domini.

Assumptus est in cælum, & sedet à dex-
tris virtutis Dei, Marc. 16. Explicandus
hoc loco art. Symbola, Ascendit ad cælos,
t. 1. p. 180. & seq.

Domin. infra Oct. Ascensionis.

Ut omnis qui interficit vos &c. Ioa.
16. Tractari poterit hoc loco præceptum,
Non occides, t. 2. p. 142.

Dominica Pentec.

Paracletus autem Spiritus sanctus
quem mittet Pater in nomine meo, &c.
Ioa. 16. Locus apertus exponende ea, que de
Confirmat. Sacramento traduntur, t. 2.
p. 244.

In Festo Sanctissime Trinitatis.

Baptizantes eos in nomine Patris, &
Filij, & Spiritus sancti, Marc. 28. Agen-
dum hic de Baptismo in nomine. Sanctif-
sime Trinitatis collatio, de ejus eff. ctu,
&c. t. 2. 226. & seq. & de distinctione
trium personarum in divinis, t. 1. p. 44.
De eadem Dominica, qua est prima post.

Pentecosten.

Estote misericordes, sicut & Pater,
&c. Luc 6. Vide expositionem illius partis
perit quia in Oratione Dom. Sicut & nos
dimittimus debitoribus nostris, t. 1. p.
304.

In Festo Corporis Christi.

Caro mea verè est cibus. Ioan. 6. De
Euchar. Sacram. t. 2. p. 254.
Dom. 2. post. Peni. qua est Domin. infra.
Oct. Corporis Christi.

Homo quidam fecit cœnam magnam
&c. Luc 1. Cœna nomine, qua sub finem
dii sumitur, vita æterna nobis significa-
tur, de qua t. 2. p. 266. & seq. vel cœ-
na nomine intelligi potest Sacro sanctum
Corpus Domini in Sacramento Altaris,
de que ibid.

I N D E X.

Dominica. 2. post Pentecosten.

Erant appropinquantes ad Jesum Publicani & peccatores, ut audirent illum *Luc 25. Quantum vita Sacerdotis, maximè Pastoris, debeat excellere supra mores vulgi, ut significativa & attractiva; t. 2. p. 383.* Gaudium erit in celo super uno peccatore pœnitentiam agente. *Hæc Calium latvia inter cœtera debet exstimulare peccatorem ad recurrendum absque mora ad pœnitentiam. De qua. t. 2. p. 230.*

Dominica 4. post Pentecosten.

Ascendens in unam navim quæ erat Simonis, *Luc 1.* Hæc navis qua erat Simonis Petri, significabat Ecclesiam, de qua ejusque notis in art. 9. *Symb. t. 1. 148.* Per totam noctem laborentes nihil cepimus. *De infructuosa & inutili peccatorum fatigatione & labore in via iniquitatis.*

Dominica 5. post Pentecosten.

Si offeris munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris, &c. *Matth 5. De non differenda reconciliatione fraterna, t. 1. p. 402.*

Dominica 6. post. Pentecosten.

Vide Evang. Dom. 4. Quadr. Dom.
7. Attendite à falsis Prophetis, *Matth.*
7. Cavendum est ab hæreticis, de quibus, *t. 1. p. 37. & seq.* Sed qui facit voluntatem Patris mei. *De voluntate Dei faciendâ sicut in celo & in terra, t. 1. p. 293.*

Dominica 8.

Redde rationem villicationis tuæ, *Luc 16. De ratione reddenda in fine vite, t. 1. p. 125.* Facite vobis amicos de mammona iniquitatis. *Ideo divites accipiant à Deo bona temporalia, ut pauperibus erogent, t. 1. p. 198.* Hic monendi divites, ut elemosynam faciant, *ibid.*

Dominica 9. post. Pentecosten.

Domus mea domus orationis vocabitur, *Luc 9. De oratione in templis frequentanda, t. 1. p. 239.*

Dominica 10. post. Pentecosten.

Decimas do omnium quæ possideo *Luc 10. De persolvendis decimis, t. 2. p.*

190. Percutiebat pectus suum. *De gestis orantium, t. 2. p. 242.* De contritione cordis pœnitenti necessaria, *t. 2. p. 332.*

Dominica 11. post. Pentecosten.

Et deprecabantur eum ut imponat illi manum, *Marc 6. Ex hoc loco monemur orare pro aliis, pro quibus orandum habemus, t. 1. 280. & seq.* Apprehendens eum de turba seorsum. *Occasiones peccandi fugiende pœnitenti t. 2. p. 349.* Misit digitos in aurículas ejus. *Similis ceremonia adhibetur in baptismo, t. 2. p. 233.* Istius occasione explicat cœteras hujus sacramentis ceremonias.

Dominica 12.

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde meo &c. *Luc 10. In hæc sententiam proponantur ea, quæ habes, t. 2. p. 2. & seq.* Samaritanus autem infundens oleum. *Hic Samaritanus est Christus Dominus, cui curandis animarum nostrarum morbis Sacramenta instruit. Unde appositè de illis flens ad populum, tome 2. p. 219.*

Dominica 13.

Jesu Præceptor miserere nostri. *Luc 17. Domine Iesu, t. p. 65.* Ite, ostendite vos Sacerdotibus. *Vide quæ dicta sunt. Dom. 3. post. Epiph.*

Dominica 14.

Primum quærite regnum Dei, &c. *Matth. 6. De iis quæ petenda sunt, & quo ordine, t. 1. p. 289.* Specialiter vide quæ habentur de 2. petitione, *Adveniat regnum, tuum, t. 1. ibid.*

Domin. 15.

Et resedit qui erat mortuus, *Luc 7. Poteris hic tractari Symb. art. 11. Carnis resurrectionem t. 1. p. 205.*

Dominica 16.

Silicet Sabbato curare. *Luc. 14. De sanctificatione Dominica & dierum Fæstorum, & quibus tunc abstinendum, t. 2. 117.*

Dominica 17.

Diliges Dominum Deum tuum. *Matth. 22. Vide Evang. Dom. 12. Secundum autem simile est huic, t. 2. & seq.*

I N D E X

Dominica 18.

Hic blaphemat. *Matth. 9. De blasphemia & juramento in 2. prac. t. 2. p. 46. Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris? Locus moralis de peccato cogitationis, t. 2. p. 157. 158.*

Dominica 19.

Qui fecit filio suo nuptias, *Matth. 22. De matrim. ejusque bonis, t. 2. p. 419. & seq. Et hac de occasione de violata fide conjugali per adulterium dicitur ep. 149. t. 2. & seq. Contumeliis affectos occiderunt. De contumelia, deractione, adulatione, ceterisque lingue vitiiis, quibus proximus leditur, in 8. prac. t. 2. p. 204. & seq. Erat quidam Regulus, cujus infirmabatur, &c. Joan. 4. Exponi hic poterit ultima petitio orat. Domin. Sed libera nos à malos, t. 1. p. 317. Vel etiam doctrina de Sacram. & extrema Vnctionis, ad quod Sacramentum à Christo institutum confugiendum est in gravi infirmitate exemplo hujus Reguli, qui ad Christum confugit t. 2. p. 2. 286.*

Dominica 21.

Redde quod debes, &c. *Matth. 18. Restitutio penitenti necessaria est, ut furti 116.*

absolutionem persipere possit. Unde hic de restitutione agendi locus, t. 2. p. 194. & seq. De furto, rapina, & aliis injustis rei aliena contrectationibus, unde nascitur restituendi obligatio, t. 2. p. 186. & seq. Oblatus est ei unus, qui debebat ei decem millia talenta, De ingenti debita peccatorum.

Dominica 22.

Magister, scimus quia verax es, *Matth. 22. De adulatione, t. 2. 211. p. 212. Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari, &c. Quid Principibus deferendum, t. 2. p. 139.*

Dominica 23.

Domine, filia mea modo defuncta est *Matth. 9. Parentes monendi, ut diligentem liberorum curam gerunt, exemplo hujus principis Synagoga, t. 2. p. 131. Tetigit simbriam vestimenti ejus. De culis Reliquiarum, t. 2. p. 65. & seq.*

Dominica 24. post. Pentecosten.

Seu ea que est ultima. Erat tribulatio magna, &c. *Matth. 24. Tentatione & cetera tribulationes sunt utiles, t. 1. p. 207. Statim autem post tribulationem dierum illorum, sol obscurabitur. De signis extremum Iudicium precessuris, t. 1. p.*

F I N.

APPROBATIONS DES CENCEURS.

JE souferis avoir vû les corrections & additions faites par l'Auteur, sur le Livre intitulé : *Le vray Tresor de la Doctrine Chrétienne*, & n'y ay rien trouvé qui ne soit conforme à nôtre Foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine : mais plûtôt toutes choses grandement utiles, tant pour l'instruction des Fideles, que pour la confusion des Heretiques. Fait à Namur le vingt-quatre Janvier. 1635.

JEAN CHARLIER Licentié en Theologie & Droit.
Chanoine & Penitencier de Namur, Censeur des Livres.

CE Livre porte à bon droit le titre de *Vray Tresor de la Doctrine Chrétienne*, puis qu'étant heureusement découvert par son Auteur, & tiré hors des fondemens de l'Ecriture & de la sainte Theologie, il est propre pour enrichir en vertus & sagesse ceux qui s'en voudront servir, d'autant plus que cette seconde Edition augmentée en plusieurs endroits, fournira les moyens pour se défendre contre l'Heretique. Et pourtant je suis d'avis qu'il soit mis derechef en lumiere pour l'utilité de plusieurs, & notamment pour servir aux Pasteurs d'un très commode & parfait abregé de ce qu'ils doivent enseigner. Fait à Namur le 18. Janvier 1635.

GUIL. MILVIX, Licentié en la S. Theologie, Chanoine
Theologal de la Cathedral de Namur, & Censeur des Livres.
PHILIPPE DU TRIEU de la Compagnie de JESUS
Docteur & Professeur en Sainte Theologie.



LE TRESOR DE LA DOCTRINE CHRETIENNE

P R E F A C E.

§ I.

De l'Etymologie, l'Antiquité, & de l'Excellence du Catechisme.



DEMANDE.

U'est-ce à dire Catechisme ?

REPONSE.

Le Catechisme n'est autre chose qu'une instruction touchant les mysteres de nôtre Foy, qui se donne de vive voix à ceux qui veulent être, ou sont déjà baptisez : le Catechiste interrogeant, & le Catechumene répondant.

D. Qu'entendez-vous par le Catechiste & le Catechumene ?

R. Ce sont des mots qui viennent de même origine, comme celui de Catechisme, dont le Catechiste c'est le maître, ou celui qui enseigne, formant les demandes & les questions du Catechiste, & le Catechumene, c'est le disciple, ou celui qui apprend, répondant aux

Tome I.

demandes & aux propositions qu'on luy fait au Catechisme.

D. D'où tirez-vous ce mot de Catechisme ?

R. Nous le tirons du Grec, *Katichon*, c'est à dire, enseigner avec la voix.

Notez que du temps de la primitive Eglise l'on n'osoit escrire les mysteres de nôtre Religion, craignant qu'ils ne tombassent entre les mains; & qu'ils ne vinssent à la connoissance des Infidelles persecuteurs des Chrétiens; qui s'en fussent moquez, & (comme les porcs & les animaux immondes font des pierres precieuses) les eussent soulez aux pieds. On enseignoit donc les mysteres nôtre Foy de bouche & de voix seulement; les Maîtres demandans; les Disciples répondans; & cela c'étoit catechiser.

P R E F A C E

D. Faisoit-on déjà le Catechisme au commencement de l'Eglise ?

R. Oüi, saint Paul veut catechiser, 1. aux Cor. 14. v. 16. & ailleurs il commande qu'on traite & qu'on accommode le Catechiste, luy donnant les necessitez corporelles. Gal. 6. v. 6.

D. Est-ce un notable exercice que de faire le Catechisme ?

R. Oüi, c'est une des premieres fonctions de l'Eglise, & vrayment Apostolique, comme il paroît dans l'Ecriture alleguée, & ailleurs où nôtre Seigneur commande à saint Pierre, & en la personne de saint Pierre à tous les Prélats & Pasteurs de paître les agneaux de Jesus-Christ, c'est à dire, les petits enfans, leur enseignant le Catechisme & la doctrine Chrétienne.

D. Les Prélats successeurs des Apôtres ont-ils pareillement satisfait à cette obligation de leur charge en enseignant avec beaucoup de soin & de diligence le Catechisme ?

R. Oüi, car saint Cyrille de Jerusalem, & saint Augustin ont écrit des Catechismes, qu'ils enseignoient, & faisoient enseigner par leurs Prêtres & leurs Pasteurs, ensemble la maniere qu'on devoit garder en enseignant le Catechisme saint Gregoire de Nisse a fait une harangue catechistique, & plusieurs autres Saints ont fait plus d'état de catechiser & d'enseigner les fondemens de nôtre Foy, que de faire des discours subtils, & des Sermons relevez. Voyez comme saint Jerôme en l'Epit. ad Latam. c. 7. estime d'avantage de catechiser une petite fillette, qui doit être servante de Jesus-Christ que d'être Pedagogue d'un grand Monarque du monde. S. Vincent Ferrier Jacobin homme en son temps vrayment Apostolique fut de même opinion. *Nique dominax arate proventus (dit l'Auteur de sa vie) sublimius rorum capaces erudiebat. sed etiam pueros scribis ad se portis assiduè instruebat, docens*

eos quemadmodum cruce se signarent, Orationem Dominicam & Angelicam Salutationem, atque fidei Symbolum enuntiant : Deum adorarent, amarent, parentibus & proximis quibusque honorem haberent & debita officia persolverent. Sur. 5. Apr.

Jean Gerson au même siecle grand Docteur & Chancelier de l'Université de Paris, faisoit tant de cas de cette fonction, qu'il la praiquoit luy-même avec beaucoup d'ardeur & ne cessoit de la recommander grandement à tous ceux qui en étoient capables.

D. Y a-il pas eü encore d'excellens hommes en ces derniers siecles qui ont fait grand cas du Catechisme, & ont soigneusement travaillé en cette sainte entreprise ?

R. Oüi, Saint Ignace de Loyola Fondateur de la très-illustre Compagnie de Jesus, enseigna luy-même le Catechisme étant General de son Ordre. & ne recommanda rien tant aux siens que les Catechismes. A quoy ils vacque & ne cessent encores de s'y occuper très-diligemment, & avec un si bon succez que par la grace de Dieu, les nouveaux mondes sont conquis à Jesus-Christ, toute la Chrestienté purgée de mille abus, & les heresies confonduës au grand regret du diable & de ceux qui favorisent son party.

D. Pourquoi appelez-vous le catechisme la doctrine chrétienne ?

R. D'autant que les Chrétiens doivent être imbus de cette Doctrine, & dresser leur vie selon ses préceptes.

§. II.

D U C A T E C H I S M E , & comme il doit frequenter les Catechismes.

D. A Qui doit-on enseigner le Catechisme ?

R. Principalement aux enfans baptisés qui sont en l'âge de quelque dieu-

DE L'EXCELLENCE DU CATECHISME. 3

D. Pourquoi di es-vous principalement aux enfans.

R. D'autant que bien que tous les ignorans doivent être catechisez, soit qu'ils soient jeunes ou vieux neantmoins on suppose que les hommes âgés sont bien instruits, car ils le doivent être.

D. Pourquoi dites-vous qu'il faut catechiser les enfans qui sont en l'âge de quelque discretion ?

R. C'est pour témoigner que les enfans doivent de bonne heure être envoyés au Catechisme, bien qu'ils n'ayent pas encore une parfaite discretion. Car ils commencent par des petites choses, & se forment peu à peu avec l'âge en des choses plus importantes. Ils apprennent premièrement à faire le signe de la Croix à prononcer avec reverence les Ss. noms de Jesus & de Marie ; puis on leur demande l'Ave Maria, par après le Pater, & avec le temps, Notre Pere qui es es Cieux, le croy en Dieu le Pere, les dix Commandemens de Dieu, finalement étans parvenus à un âge plus meur & à une parfaite discretion, on leur propose des parties du Catechisme de cette sorte.

Dites-moy les parties du Catechisme.

Qu'est-ce que la Foy ? Qu'est-ce qui nous a donné la Foy ? Qu'est-ce à dire le Symbole des Apôtres ? Qui a fait le Symbole ? combien d'articles y a-t'il au Symbole ? & autres choses semblables tant sur la 1. comme sur la 2. & 4. Part. du Catechisme. De ceux-cy (j'en ens des plus capables) le Catechiste en préd deux ou trois paires à chaque leçon, pour faire des repetitions de quelques matieres auparavant traitées par demandes & réponses. Pour exemple, si le Catechiste traite de l'Oraison Dominicale en la 2. Partie du Catechisme, la repetition se fera sur le Symbole en la 1. Partie, & ainsi allant toujours en avant à mesure que la leçon ordinaire va plus outre. Sur laquelle repetition le Catechiste donne toujours quelque déclaration & éclaircissement

exposent tantôt une sentence, tantôt une autre, tantôt un mot, tantôt l'autre. Neanmoins qu'il ne s'arreste point en cette repetition plus d'un quart-d'heure, afin de pouvoir donner une demie heure toute entiere à la leçon principale qui est au troisieme lieu. Car au commencement on a employé un quart-d'heure à faire faire le signe de la croix, à faire reciter les plus petits leur Ave Maria, le Pater, & le Credo en Latin & en François, les dix Commandemens de Dieu, &c. & voila de l'occupation & de l'exercice pour un heure.

D. Pourquoi faut-il enseigner aux enfans baptisez la doctrine Chrétienne ou le Catechisme ?

R. Notez, quand je dis (aux enfans baptisez) je parle selon le temps & le lieu au quels nous sommes presentement : c'est à sçavoir qu'on baptise tous les petits enfans au milieu de l'Eglise Catholique. Je réponds donc à votre demande : C'est d'autant que ces enfans ont promis au Baptême par la bouche de leurs parains & maraines, de vivre en Chrétiens, & de garder la loy & les commandemens de Dieu. Or comment voulez-vous que les enfans gardent la loy de Dieu, s'ils ne l'ont pas appris : & comment l'apprendront-ils, si il n'y a un Catechiste qui les instruisse ? Ajoûtez que de grands Docteurs sont d'opinion, que les enfans se doivent convertir à Dieu avec des actes de foy, d'esperance & de charité, aussi-tôt qu'ils ont la discretion ; & comment le feront-ils, s'ils n'en ont pas appris la maniere ? Quoy qu'il en soit, l'homme ne se peut tourner à Dieu par la foy, l'esperance ; & la charité, ny trop souvent, ny trop-tôt.

D. Les enfans donc doivent-ils aller au Catechisme ?

R. Ouy, voire même ils les y faut contraindre.

D. Quelle disposition requerez-vous aux enfans, qui viennent apprendre

A 2

S. Tho.
1. 2. 89
1. 7. 506
1. 2. de
just. q.
2. a. 30.
Nau. in
Mol. c.
1. 1. S.

P R E F A C E,

4
la Doctrine Chrétienne?

R. Qu'ils en fassent grand cas & qu'ils l'écoutent avec beaucoup d'attention.

D. Pourquoi faire si grand cas du Catechisme?

Impor-
rance
du Ca-
techif-
me.

R. D'autant que c'est la plus salutaire doctrine, la plus noble science du monde, car celle-cy seule enseigne à l'homme les moyens de parvenir à la connoissance de Dieu & de soy-mesme, celle-cy seulement peut bien-heurer l'homme: & toutes les autres ne servent: que pour le temporel: si vous étiez le plus habile homme du monde pour traiter les affaires, pour gouverner les Provinces, pour faire les plus beaux discours qui ayent été jamais prononcez par des grands Orateurs, & qu'auriez-vous après tout cela, si vous ne gauriez vôtre Catechisme: *Veni sunt omnes i. omnes in quibus non sub est scientia Dei.*

Sapient
ec 13.

D. Que requerez vous de plus aux enfans qui viennent au Catechisme?

R. Un grand desir de dresser leur vie selon cette sainte doctrine. Et pour cette fin ils se mettront modestement à genoux au commencement de la leçon avec le Catechisme; joindront les mains & diront devotement le *Veni Creator*, demandant la grace de bien apprendre, comme aussi sur la fin ils diront semblablement le *Salve Regina*, ou autre Oraison, selon que le Catechiste trouvera à propos, plus bas au §. 5.

§. 3.

DE CEUX QUI ONT
la charge de faire aller les enfans
au Catechisme.

D. **A** Qui touche-il de faire aller les enfans au Catechisme?

R. C'est à faire aux peres & aux meres, pour le regard de leurs enfans; aux maîtres & aux maîtresses pour leurs servi-

teurs & servantes; aux maîtres & aux maîtresses d'écoles pour leurs écoliers; aux Magistrats pour les habitans des villes ou des bourgades, sur lesquels ils doivent veiller, & spécialement pour les orphelins & les apprentifs des métiers.

D. Les peres & meres ont-ils une particuliere obligation d'envoyer les enfans au Catechisme?

R. Ouy; & si grande, que s'ils ne le font pas & sont nonchalans de faire leur devoir en cecy, ils offensent Dieu mortellement, & ne font pas l'office de pere ou de mere Chrétiens. Je parle des enfans qui d'ailleurs n'ont pas d'autres moyens suffisans pour apprendre la doctrine Chrétienne.

Cette resolution donc ainsi entendue, a son fondement en l'obligation qu'ont les peres & meres d'élever leurs enfans Chrétiennement. Voyez Navar. c. 24. n. 15. *Aour. p. 2. lib. cap. 21. q. 14.* Car si la nature leur enseigne qu'ils doivent élever & nourrir les enfans naturellement & selon la chair, aussi la foy ne leur montre pas moins l'obligation qu'ils ont de leur procurer le bien de l'ame & le salut éternel.

D. Par quelles raisons voudriez-vous persuader aux parens d'entendre volontiers à cecy?

R. Par les fruits que le Catechisme apporte à leurs familles.

Premierement. Le pere de famille s'acquitte de son devoir, & quand & quand satisfait à sa conscience: car en verité celui qui ne donne point la nourriture spirituelle autant que la corporelle à ses domestiques, ne peut être en assurance du côté de sa conscience.

Secondement. Tout ainsi comme c'est une chose agreable de voir un jardin rempli de belles fleurs, aussi en est-ce une devoir les enfans en la maison bien instruits & florissans en vertus, en sorte qu'on puisse dire avec ce grand Patriarche: *Ecce odor filiorum meorum sicut*

Les
fruits
du Ca-
techif-
me.

Gen. 18
v. 19.

DE L'EXCELLENCE DU CATECHISME.

5

odor agni pleni cui benedixit Dominus.

Troisièmement. Les peres & meres sont honorez & obeis, quand les enfans sont bien endoctrinez au Catechisme. Car c'est là qu'on apprend l'obligation & le devoir des enfans envers les parens, quand on traite nommément le quatrième commandement de Dieu.

Quatrièmement. Les domestiques entr'eux sont d'accord; ne font aucune noise, & s'entraiment l'un l'autre; sçachant par le Catechisme que telle est la volonté de Dieu.

Gen. 18. Cinquièmement. Dieu benit les familles; quand les parens ont soin de les ben instruire. Ainsi Abraham fut comblé de toutes sortes de benedictions; d'autant qu'il catechisoit soigneusement ses domestiques; & enseignoit par son exemple toute sa posterité à craindre Dieu; à vivre justement; à faire des bonnes œuvres; &c.

D. D'où vient que les maîtres & les maîtresses des maisons sont obligez d'envoyer leurs serviteurs & leurs servantes aux écoles Dominicales; pour apprendre la doctrine?

R. D'autant que les Maîtres & les maîtresses Chrétiens doivent servir en cecy de peres & de meres à leurs serviteurs & servantes.

D. Pourquoi les maîtres & les maîtresses d'écoles; leurs écoliers?

R. C'est d'autant qu'ils s'obligent par contract de donner une pleine & suffisante instruction aux écoliers qu'ils prennent à leur charge; de laquelle instruction la meilleure partie c'est la doctrine Chrétienne ou le Catechisme.

Notez neantmoins que tous ceux que nous disons être obligez d'envoyer les enfans; les serviteurs & les écoliers au Catechisme; auront sat sçait à leur devoir; s'ils les catechisent eux-mêmes en maison.

D. Faut-il pas que les maîtres & les maîtresses d'écoles enseignent par-

ticulierement aux écoliers dans leur écoles la Doctrine Chrétienne?

R. Oüi; ce qu'avant toutes choses on doit enseigner aux peüts enfans; ce sont les premiers rudimens de nôtre Religion; comme le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, en Latin & en François; les *Sacramens*, les *commandemens de Dieu*, & choses semblables du petit Catechisme, aux plus grands successivement les choses plus grandes, ainsi que pratiquent diligemment les PP. de la Compagnie de Jesus dans leurs Colleges. C'est sur cela que doivent veiller messieurs les Ecolastres en la visite des écoles.

D. L'Eglise l'a-elle commandé?

R. Oüi, nous avons un beau decret au Conc. de Latran, ll. 9. c. 7. sur ce sujet.

Nous ordonnons, dit le Concile, que les maîtres d'écoles & les precepteurs soient tenus d'enseigner non seulement la Grammaire, la Rhetorique, & les autres sciences: mais aussi les choses qui concernent la Religio, comme les Commandemens de Dieu, les articles de la Foy, les hymnes sacrez, les Pseaumes, & les vies des saints. Qu'ils ne puissent enseigner les jours des fêtes que les choses de la Religion, & qui regardent les bonnes mœurs. Et qu'ils les exhortent, voire les contraignent tant qu'ils pourront d'aller aux Eglises, non seulement pour y entendre la Messe, mais encore les Vêpres & autres divins offices semblablement, qu'ils les fassent aller aux Sermons; & qu'ils ne leur permettent aucune lecture qui soit contre la piété ou les bonnes mœurs. Voyez le c. vi. jusque; de vit. & hor. cler. & le Conc. Prov. de Camb. de schol. c. 1.

D. Les Magistrats seculiers sont-ils pareillement obligez d'avancer les Catechismes & de soigner qu'il y ait des bons Catechistes?

R. Oüi certes, il est du devoir de leurs charges, ils doivent avoir soin que les catechismes se fassent au lieu de leur jurisdiction, qu'ils soient frequentez, qu'il y ait un lieu propre pour ce sujet, que les

Les fruits du Catechisme.

Gen 27

frais convenables pour les Images, les Medailles, les Chapelets les *Agnus Dei*, les petits livres, & autres prix qu'on a de coutume de donner au Catechisme, soient fournis au Catechiste pour les distribuer. 2. Ils doivent commander aux parens, voire les contraindre, comme aussi tous autres qui ont charge des orphelins, d'envoyer les enfans au Catechisme. 3. C'est à eux à empêcher les assemblées publiques, les jeux & les exercices qui causent de la distraction aux enfans, pendant qu'on fait le Catechisme, & ce seroit tres-bien fait (ainsi qu'il se pratique dans les villes bien policées) que le Magistrat envoyât ses sergens & les ministres par les ruës, afin d'amener les enfans au Catechisme. Qu'ils se servent du placart de sa Majesté, sur l'exécution des Decrets du Synode Prou. de Cambray, tenu à Mons l'an 1586 & particulièrement des art. 5 & 15. Sur tout qu'ils ayent soin des orphelins & des apprentifs, qui souvent n'ont autres plus proches parens au lieu de leur seiour, que le Magistrat, qui est comme leur commun pere, tant au fait des bonnes mœurs, que de la Religion. Qu'ils se trouvent quelquefois aux Catechismes, pour voir comme le tour s'y passe, & même pour y gagner les Indulgences dont nous parlerons cy-apres, & pour donner plus d'éclat à un oeuvre si salutaire.

D. Comment entendez-vous que le Magistrat a une obligation particuliere d'avoir soin du Catechisme ?

R. C'est d'autant qu'ils sont obligez de se servir des moyens qui sont les plus propres & les plus avantageux pour la fin à laquelle ils sont établis, c'est à dire, pour procurer la tranquillité & le bon ordre de l'Estat ou de la republique dont ils sont les ministres: entre ceux-ci un des principaux & des plus pressans, c'est d'établir & de maintenir les écoles Dominicales, & d'aider aux leçons

de la doctrine chrestienne selon le jugement de tous les Catholiques. Car qui ne sçait que les blasphemes, les parjures, les adulteres, les superstitions, les sorcelleries, les larcins & toute sorte d'injures & d'impietez abondent dans l'Estat, particulièrement parmy les pauvres, & autres mal endoctrinez ? Secondement, les Magistrats Catholiques doivent avoir soin, non seulement de l'Estat, mais aussi & bien davantage de la Religion: puis qu'il est vray que l'Estat doit viser à la Religion & au salut des ames, comme à sa propre fin, nonobstant toutes les maximes des Politiques & des Machiavelistes. Que s'il y a un moyen propre pour l'entretien & l'avancement de la Religion, c'est sans doute le Catechisme, que les Magistrats peuvent merveilleusement avancer par leur autorité en y contribuant de leur part.

§. IV.

DU CATECHISTE, ET DE l'obligation qu'ont les Curez d'enseigner la doctrine Chrestienne.

D. Qui sont les Catechistes ordinaires ? Ou ceux qui sont tenus & obligez de faire le Catechisme ?

R. Les Curez, & tous ceux qui ont charge d'ames. Voyez le Concile de Trente, ff. 52. de la ref. & ff. 24. c. 4 & 7. où l'on charge les Evescques de prendre le soin que les Catechismes se fassent par ceux à qui il appartient.

D. D'où procede l'obligation qu'ont les Curez de faire le Catechisme ?

R. Cette obligation leur vient de droit divin, naturel & positif. Le Concile de Trente, ff. 25. cap. 1. de la ref. & les Docteurs. Car c'est le propre devoir des Pasteurs des ames, de paistre leur troupeau avec la parole de Dieu, l'obligation du S. Sacrifice, l'administration des Sacremens, & les exemples salutaires de

bonnes œuvres qu'ils font, de sorte que quand ils ont pris la charge des ames, ou l'administration d'une paroisse, dès aussi-tôt ils se font obliger à ce devoir nécessaire. D'avantage ceux qui leur sont sujets sont tenus de sçavoir les poinçts nécessaires de nôtre Foy, comme nous avons déjà dit, & dirons encore en son lieu *Item*, ils doivent assister deüement & en Chrétiens au S. Sacrifice, il faut qu'ils reçoivent en temps deu les Sacremens de l'Eglise, & qu'ils ayent recours à l'oraïson pour surmonter les tentations. Il est donc nécessaire que qu'elqu'un leur enseigne selon leur capacité les poinçts nécessaires en ce sujet: Or il n'y a personne qui ait entrepris cette charge si particulièrement comme ont fait les Curez,

D. L'obligation qu'ont les Curez de faire le Cathéchisme est-elle grande.

R. Ouy, tres-grande; car les Docteurs s'accordent en ceci, que les Curez sont obliger d'enseigner à leurs Paroissiens les choses nécessaires touchant la doctrine Chrétienne, sous peine de peché mortel, ce qui se deduit clairement tant du devoir des Pasteurs, comme aussi des decrets de l'Eglise, & notamment de ceux du Concile de Trente cy-dessus allegués. Voyez Sa en ses Aphorif. *verbo Parochus* 5. où il dit: *C'est un abus ordinaire que plusieurs commettent, qui se contentent d'avoir recü ou fait reciter le Patet, le Credo, ou choses semblables en Latin, n'expliquant jamais les mysteres de nôtre foy familièrement & en vulgaire, particulièrement celuy de la sainte Trinité, & de l'Incarnation du Fils de Dieu: la connoissance desquels neanmoins est si nécessaire: Malheur pourtant aux Pasteurs, malheur aux Evêque, malheur aux Prelats, &c.*

D. On demande icy à propos, quel est le principal devoir des Curez, d'enseigner ou d'administrer les Sacremens?

R. On répond que l'Office premier,

principal, & plus nécessaire des Curez, c'est d'enseigner les choses nécessaires ne nôtre Foy. Ce qui ne se peut faire si bien, ni si clairement, ni avec tant d'ordre par les Sermons que les enfans n'entendent point si facilement, & pourtant à peine le Curé peut s'acquitter deüement & parfaitement de son devoir en preschant seulement si ce n'est qu'il accommode ses Sermons à la portée du simple peuple, reduisant toutes les matieres & quelque poinçt du Cathéchisme tantôt au Symbole, tantôt à l'Oraïson Dominicale, une autrefois aux Commandemens de Dieu, & puis aux Sacremens de l'Eglise, ce qui est en effet, plus difficile que de catechiser seulement.

D. Les Curez cependant alleguent plusieurs difficultez qui se presentent en ce devoir.

R. Je le sçay bien, mais aussi ay-je appris que plusieurs ne considerent pas assez l'obligation qu'ils ont d'entreprendre & de supporter quelques difficultés pour l'acquit de leur charge, laquelle obligation touchant ce point des Cathéchismes, est si grande, qu'un Curé n'aura jamais fait le devoir & l'office du Curé, s'il n'enseigne diligemment la doctrine Chrétienne & le Cathéchisme, bien qu'il soit d'ailleurs excellent Predicateur, irréprehenfible en toute sa vie, chantât & faisant son office comme un ange, réputé pour sçavant, aimé & chery d'un chacun, adroit & prudent pour manier les affaires. 1. Plusieurs qui jettent la veüe simplement sur cette petite apparence qui se presente à nos yeux, & non sur le fruit qui en revient, ne font pas l'estime qu'ils devroient de ce sacré mystere, & de cette si excelente fonction de catechiser, ministère & fonction que la Sapience éternelle a tant chery & si soigneusement pratiqué. Il faut donc que celuy qui entreprend de faire le Cathéchisme se delibere de quitter tous le

Repon.
se aux
objec-
tions
b'ap-
portent
les Pa-
stours
con re
les Ca-
techis-
mes.

P R E F A C E.

8
les interêts humains, faisant le métier de Catechiste purement & simplement pour Dieu, pour le salut des ames, & pour l'acquit de son devoir: Et qu'il se munisse de courage & de patience, se portant avec ardeur en cét œuvre de si grand merite.

D. Voire, mais on esment davantage disent-ils, par les predications, qu'on ne fait par les Catechismes.

R. Il est vray, car le propre d'un Predicateur c'est d'émouvoir ses Auditeurs comme celuy du Catechiste, d'enseigner: Or comme il est impossible que nos affections soient émûes, si au préalable nous ne sommes instruits, & si nous n'avons la connoissance des choses qui nous doivent émouvoir, aussi est-ce que le Catechisme, où l'on enseigne la doctrine Chrestienne necessaire, avec toute candeur & familiarité pour l'intelligence des plus simples, est plus necessaire que les predications. Le Catechiste neantmoins peut tres-bien émouvoir ses Auditeurs, & même doit tacher à cela, comme à la fin seconde du Catechisme. Voyez S. Aug. de catechizandis Rnd. c. 6. De fait vous accommodez un chacun, si vous instruisez les ignorans, & émouvez quant & quant les doctes.

D. Comment se fait cela au Catechisme?

R. Je vous le montreray par pratique & la chose est facile. Traitez-vous de la Foi, montrant comme c'est un don de Dieu, une lumiere, &c. faites des exclamations, & dites; O mes enfans! quel grand don, quelle claire lumiere, d'avoir la connoissance d'un vray Dieu, de la tres-sainte Trinité, du vray & seul objet de la beatitude de l'homme? O! si Dieu, ne nous avoit jamais donné autre chose, ne luy serions-nous pas redevables de beaucoup! O lumiere qui faites voir la clarté du Ciel! quelle joye peut avoir au monde celui qui n'a point le bon heur de vous posséder!

Traitez-vous du premier article du Symbole, qui est de la creation de toutes choses, apres que vous avez enseigné ce que c'est de la creation, à sçavoir que c'est un œuvre de la toute-puissance de Dieu, de tirer hors du rien une chose, apres que vous aurez montré que Dieu n'yât besoin d'aucune chose, par sa pure bonté a voulu avoir des creatures, & specialement l'homme, pour luy communiquer sa bonté, & pour y tracer son image & sa semblance, n'est il pas bien facile d'émouvoir ses Auditeurs à une reconnoissance d'un si grand benefice. & de dire, Or sus donc, ô homme, reconnois ton Dieu, ton Autheur, ton Createur, le bœuf, l'asne, les animaux reconnoissent leurs maîtres, & sera-t il bien possible, que l'homme oublie son Dieu, son Createur & son tout: Montrez ce que c'est d'être tiré du rien, & de plus d'être tiré du rien pour être une creature si excellente.

Faites cela (s'il vous plait) avec des demandes courtes, en cette façon, Et bien mon enfant, devez-vous aimer, & honorer vôtre pere: Ouy, Pourquoy: Pource que sans luy je ne serois pas au monde. C'est bien dit, mon enfant, il est ainsi: mais ce n'est-ce pas Dieu principalement qui vous a mis au monde: Si est comment cela: Daurant qu'il a créé mon ame à sa semblance d'un pur rien, & quant à mes membres, il les a formez luy-même, & non pas mon pere charnel. Devez vous donc plus d'amour & plus d'honneur à Dieu qu'à vôtre pere charnel, Ouy, beaucoup plus sans comparaison. Ainsi pourra le Catechiste en toute matiere qu'il aura enseigné, prendre de son sujet des moyens pour émouvoir tantôt à des actes de reconnoissance des benefices de Dieu, tantôt à des actes de Foy, d'Esperance, de Charité, de Religion, de Penitence, de pieux desirs, de dereliction, tirant ces mouvemens & ces affections
de la

DE L'EXCELLENCE DU CATECHISME. 9

la doctrine même déjà baillée, & ce familièrement, par des similitudes & des comparaisons, par des exemples & des figures qu'inventera facilement le Catechiste industrieux, joint que l'opération du saint Esprit y suppléera à merveille. Aussi le Lecteur trouvera ici beaucoup de motifs pour ce sujet, selon les occurrences.

D. Les Curez disent qu'on a beaucoup de mal à faire venir les enfans à l'Eglise pour apprendre le Catechisme?

R. Il faut devant tout, que le Pasteur prêche fort & ferme l'obligation des parens des Magistrats, & des maîtres d'école, cy-devant mentionnez; & que par leurs ordonnances & leurs soins il assemble les enfans en son Catechisme.

D. En la ville, disent ils, on en vient facilement à bout; mais au village, aussitôt que les enfans ont tant soit peu de sens & d'âge, c'est de suivre les bêtes aux champs?

R. Je répons à cela, qu'il y a dans une famille souvent quatre & cinq enfans. S'il y en a deux aux champs, que les deux ou trois qui restent en la maison, y viennent avec le pere & la mere, & par ce moyen vous trouverez un nombre competent d'auditeurs en vôtres Catechisme. Et si faire se peut, que les enfans changent la sentinelle de la compagnie, venant les uns ce Dimanche au Catechisme, les autres l'autre alternativement. Que si cela ne se peut faire: allez vous autres Messieurs les Pasteurs avec le bon Pasteur nôtre Sauveur Jesus-Christ, par les champs & par les forests, par les monts & par les vallées rechercher vos ouailles, j'entends les petites ames qui ne peuvent venir au Catechisme; allez les catechiser aux champs par forme de promenade & de recreation: faites semblant de passer chemin, demandez comme les bêtes font, ce sera entrée en leur bonne grace pour leur instruction. Nôtre Sci-

gneur le bon Pasteur, dont je viens de parler, prêchoit & catechisoit en tous lieux, comme il paroît dans les Evangelies. Les Apôtres faisoient de même, ainsi qu'on voit dans les Actes. *Omni die non cessabant* (dit S. Luc) *in templo & circa domos docentes & evangelizantes* *Jesus Christum*. Lisez la vie de S. Lambert Evêque de Liege, & de S. Vuillebord Evêque d'Utrecht, vous trouverez que ces Saints Prelats alloient enseignant & catechisant les gens demi sauvages, & par façon de champs, aux champs dessous les arbres. Saint François Xavier l'Apôtre des Indes, prêchoit & catechisoit dans les navires, au bord de la mer, parmi les deserts; dans les marchez des villes, aux villages, & par tout, ne laissant échapper aucune occasion des ames à Jesus-Christ.

C. 5. v. ult.

Exemple.

Messieurs les Prelats & les Curez souvenez-vous que vous êtes la lumiere du monde, à l'exemple de nôtre Sauveur Jesus Christ le vray Soleil de Justice: luites par tout, profitez par tout, portez le Catechisme & la lumiere de la foy par tout.

D. Ils ajoutent que les payfans ayans travaillé toute la semaine, sont trop harassés & trop mal en point pour demeurer si long-temps en l'Eglise.

R. Il y a douze heures au jour. On sçait bien qu'il faut que les payfans ayent du repos & de la recreation, mais aussi leur faut-il faire entendre, que ayans travaillé toute la semaine pour le corps, ils-d sivent le jour de Dimanche donner un peu de temps pour la recreation de l'ame. Que le Curé employe ici ce qu'il a de zele & d'industrie, se faisant tout à tous, enretenant son auditoire avec beaucoup de douceur, le recreant avec une belle variété d'enseignemens, tantôt plus familiere, tantôt plus relevez, tantôt par le recit de quelques exemples, tantôt autrement. Qu'il choisisse un temps à propos, & qu'il soit court, craignant de donner de l'ennuy

B

10
 à ceux qui veulent se récréer. Que ja-
 mais il ne renvoye personne du Cate-
 chisme avec mécontentement, mais
 plutôt qu'il tâche d'obliger notam-
 ment les enfans avec des petits dons
 d'images, d'*Agnus Dei*, de chapelets,
 &c.

D. Si les Curez font les Catechif-
 mes aux Advents & au Carême, n'est-
 ce point assez?

R. Non: car l'Eglise dit, qu'ils sont
 obligez d'enseigner le peuple (ronde-
 ment, familièrement & catechistique-
 ment les matieres les plus necessaires
 tous les Dimanches & les Fêtes les plus
 solennelles. Voyez le Concile de Tren-
 te, ff. 1. ch. 2. de la Reform. & ff. 22.
 ch. 8. du Sacrifice de la Messe. & ff. 24.
 ch. 7. & 8. de la Reformation. Lequel
 commandement de l'Eglise est d'import-
 tance, vû que ceux qui ne l'accompli-
 rent pas, y doivent être contraints, &
 punis rigoureusement par les censures
 Ecclesiastiques, ainsi qu'il est ordonné
 aux lieux alleguez.

D. Il y a encore un point de com-
 plainte, C'est que les Curez n'ont pas
 toujours des livres tous propres & ac-
 commodez pour cet employ. Il est vray
 que plusieurs sçavans personnages ont
 écrit de beaux Catechismes, comme le
 P. Canisius, Jean Hessels de Louvain,
 Jacques de Bay, Jacques Marchand &
 autres: mais ils sont Latins, & non re-
 duits en la forme que l'on garde en ca-
 techisant, mais plutôt en des abregez
 de Theologie, ou en lieux communs des
 SS. Peres, ce qui ne peut aider les Cu-
 rez qui sont moins capables, & n'ont
 pas tant d'étude que de pouvoir appli-
 quer les œuvres de ces doctes person-
 nages à leurs usages. Le Catechisme du
 Cardinal Bellarmin tourné en nôtre
 langue, étoit bien le plus propre, s'il
 n'eût point été si bref, & s'il n'eût pas
 manqué d'exemples.

Quant aux plus sages qui ne se veu-

lent pas distraire de leurs études plus re-
 levées, ils voudroient bien trouver cet
 ouvrage taillé & accommodé tout prest.

R. C'est justement à quoy servira ce
 Catechisme composé en nôtre vulgai-
 re François, & conçu selon la plus faci-
 le methode catechistique, brièvement
 parsemé de similitudes populaires, &
 d'histoires sur chaque matiere, tirées
 des bons Auteurs.

Quant à l'ordre, j'ay presque suivi le
 Catechisme Romain, divisant le tout
 en quatre Parties qui s'ensuivent.

La premiere traite de la Foy & du
 Symbole. La deuxieme de l'Esperance
 & de l'Oraison. La troisieme de la Cha-
 rité & du Décalogue. La quatrieme
 des Sacremens. Lesquelles Parties se
 divisent de nouveau en Chapitres, &
 les Chapitres en Leçons, & les Leçons
 finalement en briefves Demandes &
 Réponses.

S. V.

LA MANIERE DE
 Catechiser.

L'Heure étant venuë, & le signe
 étant donné par la cloche, le Cate-
 chiste se presentera au milieu du petit
 peuple arrangé sur les bancs, & proster-
 né à genoux, dira ou fera dire le *Veni
 Creator Spiritus*.

Etant levé de l'Oraison, il dira for-
 mant fort expressément & distincte-
 ment le signe de la Croix.

*In nomine Patris, & Filii, & Spiritus
 sancti. Amen.*

*Au nom du Pere, & du Fils, & du Saint
 Esprit. Ainsi soit il.*

Il commencera lors à faire faire le mê-
 me aux petits enfans, leur conduisant la
 main, si besoin est, prononçant chaque
 mot ou syllabe devant eux.

DE L'EXCELLENCE DU CATECHISME. 11

Après il fera reciter aux petits l'*Ave Maria*, ou la *Salutation Angelique* en Latin & en François.

Puis s'adressant aux plus âgez il leur fera dire l'*Oraison Dominicale*, & ainsi successivement changeant d'enfant, il fera reciter & redire plusieurs fois le *Symbole des Apôtres*, les *Commandemens de Dieu & de l'Eglise*, en Latin ou en langue vulgaire seulement.

Que le Catechiste prenne courage, & qu'il ne se laisse point emporter par la fatigue ou l'ennuy qui pourroit survenir en ces choses basses en apparence. Qu'il die & redie ces choses de la creature trois, quatre, cinq & six fois, sans se feindre.

En second lieu, qu'il repete clairement & brièvement la leçon du Dimanche precedent. Qu'il s'en trouve quelques-uns qui en soient capables, il leur fera redire ce qu'ils auront retenu, principalement l'exemple de la dernière leçon, aidant & suppleant au défaut de leur memoire.

En troisième lieu, il fera la leçon propre de ce jour, le sommaire de laquelle d'aucuns enfans diront selon qu'ils auront appris durant la semaine en l'école. Ce qui se fera toujours fort clairement & intelligiblement. Et lors le Catechiste expliquera cette leçon avec des termes familiers, disant & redisant la même chose souventes fois avec de différentes paroles, usant de briefves interrogations & réponses, pour se faire mieux écouter. Et sur la fin qu'il n'omette jamais de rapporter un ou deux exemples à propos.

En tout ce qui est dit cy-dessus qu'il n'excede jamais une petite heure, & l'heure étant finie & l'exemple achevé, qu'il se prosterne à genoux comme au commencement, & die ou fasse dire le *Ave Regina*. Et qu'il renvoye en paix son auditoire.

Quant à la distribution des prix, il la

faut faire à l'instant qu'on a merité quelque chose: si ce n'est que pour un plus grand ordre, il faille retenir les pauvres après le Catechisme pour leur donner quelques pieces de monnoye ou autre chose.

J. VI.

DES INDULGENCES DV Catechisme.

Les Souverains Pontifes se sont ils montrez favorables envers ceux qui aident & cooperent aux Catechismes, & aux écoles Dominicales.

R. Oüi, même ils ont donné plusieurs graces & Indulgences, pour davantage émouvoir le peuple Chrétien à travailler à l'avancement de la Doctrine Chrétienne.

D. Rapportez ici, s'il vous plaît, quelques unes de ces Indulgences.

R. Premièrement, Pie V. en sa Bulle qui commence, *Ex debito pastoralis officii*, donnée à Rome le sixième jour d'Octobre l'an 1572. exhorte tous les Prelats de tenir la main à ce que les écoles Dominicales s'établissent partout, qu'ils y pourvoyent des personnes capables pour enseigner la Doctrine Chrétienne, & qu'ils puissent établir où bon leur semblera des Confrairies & des Societez de la même Doctrine Chrétienne, donnans à tous ceux de quelque condition qu'ils puissent être, qui en quelque maniere que ce soit, & autant de fois qu'ils s'occuperont en ce saint exercice, d'apprendre ou d'enseigner le Catechisme, quarante jours de vrais pardons.

Gregoire XIII. en sa Bulle *Illius qui gregis Dominici*, donnée à Rome l'an que dessus, au même mois d'Octobre le 21 jour, amplifie cette grace de 49 jours, jusques à cent.

Le même Pape Gregoire par ses lettres du 27. de May l'an 1576. a donné à tous ceux qui entreront en quelque Confrairie de la Doctrine Chrétienne le jour de leur entrée, confessant leurs pechez & recevant la sainte Communion, dix ans & dix quarantaines, & autres deux fois l'an, faisant les mêmes devoirs de se confesser & communier, semblables pardons de dix ans & dix quarantaines.

Item, il a concédé à tous Confreres, toutes les fois qu'ils s'assembleront, & traiteront des choses appartenantes au bon succès de la Doctrine Chrétienne, cent jours de pardon.

Item, à tous Confreres & Consoeurs desdites Confrairies, qui chacun an une fois, selon la détermination & l'ordonnance de leurs Superieurs, étans vraiment penitens & confessez, recevront la sainte Communion, & à l'article de la mort pareillement contrits & repentans, Indulgence pleniére de tous leurs pechez. Tous lesquels pardons durent à toujours.

Outre toutes ces Indulgences du souverain Pontife, plusieurs Prelats inferieurs, amoureux du salut des ames & de la Doctrine Chrétienne, donnent liberalement ce qui est en leur pouvoir, à ceux & à celles qui s'employent aux Catechismes & aux écoles Dominicales par leurs Dioceses, & font très bien: Car la cause est très urgente, sçavoir est pour donner courage à ceux qui travaillent à une oeuvre de grand merite.

DE L'HOMME CHRÉTIEN,
& du signe de la Croix.

LEÇON I.

D. Estez-vous Chrétien.
R. Oüi par la grace de Dieu.

D. Pourquoi dites-vous ainsi: par la grace de Dieu.

R. Pource que c'est par la pure grace de Dieu, que nous sommes appellez au Christianisme.

D. Quand est ce que l'homme recevoit de Dieu cette grace?

R. Lors qu'étant regeneré aux saints Fonds de Baptême, il est fait membre du Corps de Jesus-Christ, c'est à dire, de l'Eglise.

D. Les hommes saints donc n'engendrent-ils pas des saints semblables à eux.

R. Non, car David reconnoît de soy même qu'il est conçu en peché; Saint Paul, qu'il est dès sa naissance enfant d'ire. Et le Baptême est appelé par le même Apôtre, *Lavoir de regeneration*: d'autant qu'en ce Sacrement l'homme étant engendré de nouveau à Jesus-Christ, est lavé de son peché qu'il avoit contracté en sa generation premiere, de laquelle nous lisons ainsi.

Quod natum est carne, caro est. Voyez Joann. l'Apôtre saint Paul en sa premiere aux Corint. ch. 6 v. 11.

Vous pouvez ici y apporter ce que notre Sauveur disoit à S. Pierre: *Tu es bien heureux Simon fils de Bar-Jona, d'autant que ny la chair ny le sang ne t'ont pas revelé, mais mon Pere celeste.*

D. Ne devons-nous pas bien reconnoître & faire grand cas de l'honneur que Dieu nous a fait de nous appeller au Christianisme.

R. Oüi, car c'est un bon-heur, & un benefice qu'il n'a pas fait à tout le monde. Si j'avois tous les Royaumes de la terre étant Idolatre, & esclave du Diable, à quoy me serviroit ma puissance & mes richesses? Au contraire, si je suis Chrétien, encore que je sois d'ailleurs le plus miserable du monde, hélas! je suis trop heureux, car faisant bien je sauveray mon ame, j'acquerray la bonne grace de Dieu, & le Royaume éternel.

Exem-
ple.

Voyez
S. J an
Chryf.
sur S.
Matth.
hom.
34.

DE L'EXCELLENCE DU CATECHISME. 15

O que c'est un grand tresor que d'avoir la Foy, & d'être enfant de l'Eglise!

D. Que feriez-vous en cas que les Heretiques ou autres Infidèles vous vou-
lissent ravir ce tresor de Foy?

R. J'exposerois toute autre chose au danger pour le conserver.

D. Les saints faisoient-ils grand cas d'être Chrétiens?

Exem-
ple.

R. On ne scauroit plus. Le Prefect Quintian sollicitoit sainte Agathe, & luy vouloit persuader de renoncer au Christianisme, & de sacrifier aux Dieux, disant: *N'as tu pas de honte, toy qui viens d'une si noble lignée, de suivre les cérémonies & les façons de vivre des Chrétiens, qui sont gens chetifs & méprisez d'un chacun? Encore que je sois Damaoiselle* (répondit sainte Agathe) *je suis servante & esclave de Jesus Christ. Servir à Jesus Christ & suivre l'humilité de Chrétiens, vaut certes beaucoup davantage que toute la grandeur, & toutes les richesses des Roys de ce monde. Le Breviaire de Rome en fait mention au 5 jour de Février.*

*En la persecution qui s'éleva contre les Chrétiens François a Lyon, & a Vienne sous l'Empereur Severe, une femme nommée Blandine, surmonta d'une force & d'une vertu admirable toutes les cruautés, & tous les tourmens des Tyrans. Les glorieux Confesseurs de Jesus Christ qui entrèrent les premiers au combat, furent en grand souci & perplexité pour Blandine, craignant que tant à cause de la faiblesse de son sexe, que pour sa delicatesses, elle ne sceut endurer la vehemence des peines qu'on luy preparoit. Cependant la bonne sainte fut tellement fortifiée & dotée d'un si grand don de patience, que les Bourreaux furent plutôt lassés de la tourmenter qu'elle d'endurer. De maniere que l'on s'émerveilloit comme l'ame pouvoit encor animer un corps si rompu & si déchiré. Mais la bienheureuse femme (ainsi qu'elle même l'a raconté aux autres Martyrs en prison) cha-
que jour qu'elle confessoit Jesus Christ, &*

qu'elle disoit, Je suis Chrétienne, elle sentoit interieurement de nouvelles forces. & comme si en vertu de cette profession qu'elle faisoit à haute voix, ses douleurs se fussent apaisées, elle se recouroit à chaque fois toute entiere pour souffrir les nouveaux combats, qui successivement se presentoient: Et d'autant plus qu'elle sentoit que ces paroles, & cette confession, Je suis Chrétienne luy faisoient de bien, & luy redonnoient de nouvelles forces, tant plus croioit elle. Oiii, je suis Chrétienne, je la suis vraiment. Eusebe en l'histoire Ecclesiastique l. 5. c. 1.

Entre les mêmes Martyrs & au même temps se presenta un Diacre, qui avoit nom Sanctus, & de fait il étoit saint, lequel étant interrogé avec beaucoup d'importunité, & de tourment, d'où il étoit, de quelle extraction, quel étoit son nom, ne répondit jamais autre chose, sinon: je suis Chrétien, je suis Chrétien, je suis Chrétien: voila mon nom, voila ma profession, voila ma gloire, voila tout ce que je suis. Le même Auteur au même lieu.

D. Qui doit être appelé Chrétien?

R. Celuy qui étant baptisé croit en Jesus-Christ, & fait profession de sa Foy en son Eglise, détestant toutes sectes & opinions contraires.

D. Combien de sortes de Chrétiens y a-t'il?

R. Deux sortes; des bons & des mauvais; de même qu'il y avoit dans l'Arche de Noé des animaux mondes & des immondes. Rapportez ici les paraboles des poissons, Matth. 13. du festin nuptial, Matth. 22. des Vierges folles, Matth. 25. des Boucs & des Brebis, au même lieu.

D. Les mauvais Chrétiens font-ils profession de la Foy de Jesus-Christ.

R. Oiii, bien par parole, mais non par œuvres. Voyez S. Cyprien Epâtre 104. De duplici martyr.

D. Les Chrétiens mal vivans peinent-ils Dieu & Jesus-Christ notre Sauveur

27.
v. 16.
Ath.
v. 16.

Psal. 10
Ephes.
2. v. 3.

Voyez
S. Jan
Chryf.
sur S.
Matth.
hom.
34.

Joan. 1.
v. 6.

Matth.
16. v. 17.

la
lia-
&
suis
suis
ave-
me
nel-

P R E F A C E

Tit. 1 c. ²⁴
 R. Oüi, l'Apôtre S. Paul le dit en termes très clairs : *Qu'ils confessent (par paroles) connoître Dieu , mais par leurs mauvaises actions le venient. Voyez S. Jérôme au Commentaire de ce lieu.*

Les paroles de S. Leon sont belles à ce propos: *Sciens Diabolus Deum non solum verbis , sed etiam factis negar multis , quibus auferre non potuit fidem , sustulit charitatem. & agro cordis ipsorum avaritia radicibus occupato , spoliavit fructum operum quos non privavit confessione laborum.*

Serm. 4. de coll. &

D. Vous me ferez tantôt croire que les mauvais Chrétiens sont tout à fait indignes du beau nom de Chrétien?

R. Aussi sont-ils: *Qui Christi nominis opus non agit, Christianus non esse videtur. Nomen enim sine actu & officio suo, nihil est. Quid est aliud principatus sine meritum sublimitate, nisi honoris titulus, titulus sine homine, aut quid est dignitatis indignum nisi ornamentum in luto? Circulus aureus in nardibus suis, mulier pulchra & fatua. Prov. 11. Nobis ut aque Christianum vocabulum, quasi aureum decus est: quo si indignè utimur fit ut sues cum ornamento esse videamur. Salvianus lib. 4. de provid. sub init.*

D. Que faut-il donc faire pour être du nombre des bons Chrétiens?

R. Il faut vivre selon la Doctrine Chrétienne, & accomplir les Commandemens de Dieu. C'est pour cela qu'on traite en ce Catechisme, non seulement de la Foy & de l'Espérance, mais aussi de la Charité.

L E Ç O N II.

D. Combien y en a-t'il de signes du Chrétien?

R. Deux: un interieur, l'autre exterieur.

D. Quel est le signe interieur du Chrétien?

R. La Charité, de laquelle nous traiterons en la troisième Partie.

D. Quel est le signe exterieur?

R. Le signe de la Croix.

D. Pourquoi appelle-t'on le signe de la Croix le signe du Chrétien?

R. Pource que c'est un étendard spirituel des soldats de Jesus Christ, & la noble livrée qui distingue ses serviteurs de ses ennemis.

D. Qui sont les ennemis de la Croix de Jesus-Christ?

R. Les Payens, les Turcs, les Juifs, & les Heretiques.

D. Qui a donné ce signe au Chrétiens?

R. Dieu même, qui a ordonné que son Fils unique & naturel rachetât le monde par la Croix, & que tous ceux qui croiroient en luy, s'armassent de la même Croix. Voyez S. Cyrille, *catechesi illuminat. 13.*

D. Y a il long-temps qu'on use du signe de la Croix en l'Eglise Catholique?

R. Oüi, car nous l'avons par tradition des Apôtres.

Nicephore au livre 2. de l'Hist. Ecc. racontant la fin de S. Jean l'Evangeliste, dit qu'il entra dans le monument, se munissant du signe de la Croix.

Sainte Teclé, ainsi que nous lisons en l'histoire de son martyre, entra d'elle-même & de son bon gré, non toutesfois sans inspiration particuliere du S. Esprit, dans les flammes, armée du signe de la Croix, d'où elle sortit sans aucun dommage, par la force & la puissance de Dieu, & du signe de la Croix.

D. Y a il pas eu en la Loy ancienne des signes du signe de la Croix?

R. Oüi, car Moysé priant Dieu les mains élevées avec sa verge contre les Amalecites, signifioit la victoire que remportent journellement les serviteurs de Dieu par l'Oraison & le signe de la Croix contre le Diable. S. Cyprien, *1. de Nupt. exortat. Martyr. c. 3. & l. 2. ad Quir. c. 23. & 24.* Secondement, le même dressant le serpent de bronze au desert, pour la guer-

son
 mort
 Jesus
 pour
 rituel
 cien
 Chré
 ment
 le sign
 fruits
 Tr
 l'Ang
 des ga
 lamen
 lem, E
 la Cro
 rôme
 l. 2. ad
 versos;
 mus in
 rint, con
 lia non
 lontier
 Diable
 mervei
 car ceu
 tole do
 Exem-
 ple. Le g
 disciple
 mes &
 du Dia
 ardens
 lis, sun
 adversu
 signe de
 aux ser
 gnable ce
 than in
 Saint
 la penit
 les Spec
 voqué le
 qui les ch
 bouche
 point, c
 Elle dom
 2. ans, &

son de ceux qui étoient blesez par la morsure des serpens, signifioit comme Jesus-Christ seroit élevé en la Croix, pour le remede des hommes blesez spirituellement par le Diable, qui est l'ancien Serpent, & que souventesfois les Chrétiens. representeroient salutairement cette même élévation, en faisant le signe de la Croix, pour participer aux fruits qui en sont provenus.

Troisièmement, la Lettre Tau, que l'Ange du Seigneur marquoit au front des gens de bien, qui gemissoient & se lamentoient sur les pechez de Jerusalem, *Exch. 9. v. 4.* signifioit le signe de la Croix, ainsi que l'ont entendu S. Jérôme en son Commentaire. S. Cyprien *l. 2. ad Quirin. cap. 21. Orig. hom. 8. in diversos; Gaudentes (dit-il) hoc signum levemus in frontes, quod Damones cum viderint, contremiscunt, nam qui aurea Capitolia non timent, crucem timent.* Elevons volontiers sur nos fronts ce signe que les Diables redoutent, & qui s'effrayent merveilleusement quand ils le voyent: car ceux qui n'ont point peur du Capitole doré, craignent la Croix.

Exemple. *Le grand saint Anvoine interrogé par ses disciples qu'elles étoient les meilleures armes & les plus assurées contre les assauts du Diable, répondit: Signum Crucis, & ardens in Christum fides inexpugnabilis, sunt viris Deo dicatis æneus murus adversus Dæmonum machinationes. Le signe de la Croix, & la foy ardente, sont aux serviteurs de Dieu un rempart inexpugnable contre les entreprises du Diable. Athan. in vita ejus:*

Sainte Marie Magdeleine vacquant à la penitence dans une grotte fut molestée par les Spectres & les Demons, mais ayant invoqué Jesus-Christ, saint Michel y accourut qui les chassa. & dressa une Croix à l'embouchure de la spelonque, disant: Ne crains point, car ton Dieu est ton protecteur. Elle donc embrassant la Croix, priant de Dieu, & regardant par contemplation son

Sauveur qui y étoit attaché, fit sa penitence en ce lieu l'espace de 30 ans, avec grande devotion & allegresse.

D. Quelles choses sont comprises dans cette ceremonie du signe de la Croix?

R. Les principaux chefs de nôtre Religion, que tous Chrétiens sont obligez de croire & de sçavoir: comme le mystere de la Sainte Trinité, l'Incarnation, & la Passion du Fils de Dieu, la remission des pechez, la gloire celeste. Toutes lesquelles choses, quoy qu'elles fussent bien au long couchées dans le Symbole des Apôtres: si neanmoins ont-ils encore trouvé bon que les Chrétiens eussent à la main un abrégé de ces mysteres, à sçavoir le signe de la Croix, afin de se consoler, de se fortifier; & de se rendre memoratif des saints mysteres en toutes leurs actions. Adjoûtez aussi que ce court abrégé est fort propre pour les plus grossiers, & les idiots qui ne sçavent mettre en leur memoire si peu de paroles qui sont au Symbole.

D. Déclarez moy ces choses un peu plus au long, & premièrement comment vous faites le signe de la Croix?

R. Je le fais en mettant la main droite à la tête, puis sous la poitrine, après à l'épaute gauche, & de là à la droite, disant: *Au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Amen.*

D. Pourquoi se fait-il en cette maniere?

R. Pour signifier les principaux mysteres de nôtre Foy, que je disois tout maintenant.

D. Comment donc le signe de la Croix, nous represente-il le mystere de la sainte Trinité?

R. La sainte Trinité n'est autre chose qu'un seul Dieu en trois personnes. Quand donc nous faisons le signe de la Croix, nous professons en effet l'Unité & la Trinité de Dieu.

D. Je vous prie de me dire plus ouvertement ce que c'est l'Unité & la Trinité

Ce qui est compris au signe de Croix.

0 an. 3.
19.

Exods
17.

Exods
21. 7. 3.
& 9.

de Dieu, car c'est une chose d'importance?

Unité
& Tri-
nité &
Dieu.

R. Elle est de grande importance, mais aussi est elle tres haute. Il suffira d'apprendre ici les noms, & le peu que nous pourrions entendre selon nôtre capacité. Unité de Dieu veut dire, qu'outre toutes les choses créées, il y en a une qui n'a pas eu de commencement, mais a toujours été, & sera toujours, laquelle a fait toutes choses, les maintient & les gouverne, & est par dessus toutes, très haute, très noble, très puissante, très indépendante, & très absoluë maîtresse de toutes choses, & celle là s'appelle Dieu, lequel est un seul, parce qu'il ne peut avoir qu'une seule vraye Divinité, c'est à dire, une seule nature & essence infiniment puissante, sage, bonne, &c. mais toutes fois cette Divinité se trouve en trois personnes, qu'on appelle Pere, Fils & Saint Esprit; lesquels sont un seul Dieu, d'autant qu'elles ont une même divinité & essence; le même être, puissance, sagesse, bonté, &c.

D. Comment nous est representé ce mystere de la sainte Unité & Trinité au signe de la Croix.

R. En ce que disant, *au nom* (& non pas *aux noms*) nous signifions qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Car ce mot de (*Nom*) signifie ici l'essence, la puissance, & l'autorité Divine que nous invoquons, laquelle n'est qu'une en toutes les trois personnes. Voyez saint Ambroise, *lib. 2. de Sacrament. c. 7.* Saint Jérôme sur le ch. 4. aux Ephes. *Innoc. l. 1. de Altaris sacrific. c. 44.*

D. Pourquoi mettez-vous premiere-ment la main à la tête, quand vous dites: *Au nom du Pere?*

R. Pour signifier que le Pere Eternel est le principe & le commencement du Fils & du S. Esprit.

D. Pourquoi mettez-vous la main au ventre en disant, *& du Fils?*

R. Pour signifier que le Fils est engen-

dré du Pere. *Ex utero ante luciferum genui te.* Psal. 109.

D. Pourquoi mettez-vous la main d'un côté à l'autre, en disant: *Et du saint Esprit?*

R. Pour signifier que le saint Esprit est l'amour qui procede du Pere & du Fils.

D. Or dites-moy comment le signe de la Croix signifie le mystere de l'Incarnation de nôtre Sauveur? Exem-
ple.

R. En mettant la main à la tête, & puis sous la poitrine, nous signifions que le Fils de Dieu consubstantiel au Pere est descendu du Ciel & du sein du Pere Eternel, & a pris chair humaine au ventre sacré de la Vierge, par la vertu & l'operation du S. Esprit.

D. Comment signifie t'on en faisant le signe de la Croix, que ce saint-mystere de l'Incarnation a été operé par la vertu du saint Esprit.

R. En ce qu'entre la tête & la poitrine tirant la main d'une épaule à l'autre nous disons: *Et du saint Esprit*, signifiant que le S. Esprit, qui est l'amour & le lien du Pere, & du Fils, consubstantiel à l'un & à l'autre, a moyenné l'œuvre de l'Incarnation.

D. Comment nous demontre le signe de la Croix, la Mort & Passion de Jesus-Christ?

R. Cela est manifeste, d'autant qu'il se fait en forme de la Croix, en laquelle nôtre Seigneur est mort.

D. Comment signifiez vous par le même signe de la Croix, la remission des pechez & la vie éternelle?

R. En ce que mettant la main à l'épaule gauche avec mots: *Et du S.* (& puis à la droite) *Esprit. Amen.* Je veux dire que la sainte Trinité, par le mystere de l'Incarnation, de la Mort & Passion de N. S. nous a misericordieusement reçus en grace, nous pardonnant nos pechez en faveur de Jesus-Christ crucifié, & ainsi nous a retiré de la gauche

S. Cle-
ment.
Consti-
tut.
Apo. 1.
3. c. 11.
Simili-
tude.

ou nous devions être placez avec les boucs, & nous a remis à la dextre de ses ouailles, où nous entendrons ces joyeuses nouvelles: *Venez les benits de mon Pere, possédez le Royaume, &c.* qui sont les vrais effets du S. Esprit, & de l'ineffable charité de Dieu.

Exempl. D. Pourquoi fait-on aucunes fois le signe de la Croix, particulièrement à l'Evangile sur le front, sur la bouche & sur la poitrine?

R. Pour dire que nous desirons avoir continuellement Dieu à l'Evangile de nôtre Seigneur en nôtre memoire, en nos paroles, & en nos affections.

LEÇON III.

DE L'USAGE ET DES fruits du signe de la Croix.

D. Quand devons-nous faire le signe de la Croix?

R. Toutes les fois que nous commençons quelque chose, principalement lors que nous sommes en quelque danger corporel ou spirituel.

D. Pourquoi faut-il lors faire le signe de la Croix?

S. Clement. Constitut. Apo. 1. 3. c. 11. Similitude. R. D'autant que c'est une des meilleures armes que nous ayons pour resister contre le Diable, & une singuliere oraison pour invoquer l'aide de Dieu.

D. Le Diable a-t-il donc peur du signe de la Croix?

R. Ouy, car il a jadis été battu & combattu avec le bâton de la Croix, ne plus ne moins qu'un chien, lequel a attrapé quelque bonne piece de chair, quand on le contraint à coups de bâton de lâcher la proye. Le Diable étoit comme un chien affamé, les hommes étoient sa proye, car il les avoit entre les dents & en son pouvoir, à cause du peché originel. Nôtre Seigneur luy a arraché ce peché mourant en Croix, où il a satis-

Tome I.

fait pour nous. Et voila en quelle maniere le Diable a été abbatu par la Croix: car ce mal-heureux qui n'est qu'un esprit, ne pouvoit être touché ou frappé autrement de la Croix de N. Sauveur, comme un chien est frappé du bâton. Il fuit cependant, & a je ne sçay quelle crainte de la Croix, à guise du chien qui voit le bâton avec lequel il a été battu: ou comme sont les mal faicteurs, quand ils voyent les Archers du Prevost, & les instrumens de Justice: *Crucis signum trophæum est contra Principis mundi virtutem, quod videns expavescit, & audiens timet.* dit S. Ignace Epist. ad Phil. *Hoc signo conspecto, cuncta mox adversaria potestates declinant atque recedunt.* Ephr. ser. de Cruce. Comme s'il disoit, vous n'avez qu'à lever la main, & faire le signe de la Croix, aussi tôt que les Diables verront ce signe triomphal, & qu'ils entendront prononcer les saintes paroles, ils fuiront soudain. Voyez S. Greg. l. Diab. c. 7. S. Jean Chry. ho. 55. in Matth. & ho. 8. in Ep ad Col. S. Cypr. serm. de passione Domini. Theodoret, l. c. 3. de son histoire. S. Gregoire de Nazianze, orat. 3. in Jul. Gretl. 3. de Cruce.

D. Si vous avez un exemple à propos apportez-le.

R. En voici un. Agladit jeune folâtre, riche & de bon lieu, jeta les yeux de concupiscence sur une jeune Damoiselle, nommée Justine, parfaitement belle & accomplie en toutes sortes de perfections & de graces. Mais après avoir pratiqué inutilement tous les moyens qu'un amour aveugle luy inspiroit pour la faire condescendre à sa volonté, il ne profita rien, la vierge étant de toutes parts bien munie de vertu & de la crainte de Dieu. Il eut finalement recours aux Démons, afin d'avoir par leur moyen ce qui luy étoit autrement impossible. Il y avoit au même temps dans Antioche un fameux Magicien nommé Cyprien, auquel le

G

P R E F A C E

18
jeune homme découvrit ses pretentions sur Justice, le suppliant d'employer toutes les subtilitez de son art afin qu'il en peut venir à bout. Il appella les Diabes, & leur commanda ce qu'ils devoient faire. Ils y allerent deux ou trois fois, attaquèrent & con battirent la Sainte, se transformans & changeans en mille façons diverses: mais après tout ils s'en revinrent confus, d'autant que la sainte fille favoritée de son Epoux Jesus-Christ armée d'oraison, de jeûne, & particulièrement du signe de la Croix, les repoussa bravement: Cyprien le Magicien demeura bien étonné de voir le peu d'effet de son art, que les Diabes confessoient leur foiblesse, & qu'il leur étoit impossible de vaincre Justine, à cause qu'elle étoit Chrétienne, armée de la vertu & du pouvoir de Jesus-Christ crucifié. Cyprien connut par là que Jesus-Christ étoit Dieu plus puissant que tous les Diabes, se fit Chrétien, & depuis endura le martyre avec la sainte Viergé Justine en Nicomedie. L'Eglise celebre leur Fête le 26 du mois de Septembre *Sur. t. 5.*

D. Comment entendez-vous que le signe de la Croix soit aussi une excellente oraison pour impetrer de Dieu son aide & son secours?

R. C'est la verité, car ceux qui font le signe de la Croix, font autant comme s'ils disoient: *Mon Seigneur & mon Dieu, nous vous demandons par la Majesté de la tres sainte Trinité, par l'Incarnation de Jesus-Christ, par sa Mort & sa Passion, & par toutes les grâces que nous avons reçues de luy, qu'il vous plaise nous aider en ceste affaire que nous allons entreprendre, ou en ce peril, &c.*

Ancien usage du signe de la Croix.

D. L'usage du signe de la Croix à tous propos est-il ancien en l'Eglise?
R. Je vous ay déjà dit ci devant que le signe de la Croix est en usage depuis les Apôtres. Tertulien passé quatorze cens ans, nous décrit la coutume des

Chrétiens de son temps touchant cela.

D. Sçauriez-vous rapporter les paroles du grand Tertulien?

R. Les voicy: *En cheminant entrant, sortant, nous habillant, nous chassant, entrant en la chambre, aux bains, nous mettant a table, en allumant la chandelle, nous couchant; bref en toutes nos actions & deportemens, nous nous signons au front du signe de la Croix, Si l'on vous demande, adjoûte-t'il, qu'elle est l'origine & le commencement de cette pratique, répondez: La tradition nous la laissée, l'Eglise la confirme, & la foy la pratique. Saint Jérôme, Epist. ad Enst.*

D. Pourquoi nous faut il faire le signe de la Croix avant que de commencer quelque œuvre?

R. Afin que nous fassions toute chose au Nom de nôtre Seigneur selon le conseil de l'Apôtre, & que nous obtenions un heureux succez en toutes nos affaires par le merite de nôtre même Sauveur crucifié.

D. En particulier pourquoi faites vous le signe de la Croix devant l'Oraison?

R. Afin que le Diable ne m'empêche, & que mon Oraison soit meritoire par la Croix.

D. Pourquoi fait on si souvent le signe de la Croix en l'administration des Sacremens, & au saint Sacrifice de la Messe?

R. C'est pour dire que les Sacremens & le Sacrifice ont leur vertu & leur efficacité de la Mort & Passion de nôtre Seigneur crucifié.

D. Pourquoi nous signons nous quand nous sommes en quelque danger spirituel, c'est à dire, quand nous sommes sollicités à peché?

R. Afin que par la vertu de la sainte Croix nous soyons délivrés de la tentation, & échappions du peché. Raportez en cet endroit l'histoire du serpent de bronze élevé au desert contre les

Aug. q. 1. hom. 1.

Cal. 6.

DE L'EXCELLENCE DU CATECHISME. 19

morsures des serpens. Num. 21.

A. g. q. 3. hom. 21. D. Est-il bon de faire le signe de la Croix quand on va commettre quelque péché?

R. Non, car c'est invoquer l'assistance de Dieu pour faire une méchante œuvre.

D. Dieu a-t'il montré par miracle que ces façons de faire, c'est à dire, de former ainsi le signe de la Croix en toutes nos actions, luy étoient agréables?

R. Ouy, Sainte Edite Vierge, fille d'Edoüard Roy d'Angleterre, avoit accoutumé en quelque lieu que ce fut, & à chaque pas de faire le signe de la Croix sur son front & sur sa poitrine. Elle fit bâtir une Eglise magnifique en l'honneur de saint Denys Evêque & Martyr, & convia saint Dunstan de la consacrer. Le saint Prelat étant venu apperçût qu'elle faisoit souvent le signe de la Croix sur son front avec le pouce: il luy prit la main, & dit en tenant son pouce, Dieu ne permettra pas que ce doigt pourrisse. Sainte Edite mourut quarante trois jours après, ainsi qu'il avoit été revelé à saint Dunstan, n'étant âgée que de vingt trois ans l'an 98. Elle fut inhumée en la même Eglise de saint Denys. Treize ans après son deseds elle s'apparut à saint Dunstan, & luy enjoignit de lever son corps d'où il étoit, & de le mettre en un lieu plus décent & honorable, luy disant que pour témoigner que ce n'étoit pas un songe, mais la volonté de Dieu qu'il trouveroit que les membres de son corps, dont elle avoit indiscrettement usé en son enfance, comme les yeux, les mains & les pieds seroient pourris, & le reste de son corps entier & sans aucune corruption, & que le pouce de la main droite, à cause qu'elle en faisoit le signe de la Croix, étoit aussi entier, tant que nôtre Sauveur se vouloit montrer juste Juge aux membres coupés, & Père misericordieux en

ceux qui étoient en leur entier. Suivant cette revelation & d'autres qu'eut saint Dunstan, il alla en l'Eglise de Hanton où étoit le corps de la sainte Vierge, lequel il trouva au même état qu'elle luy avoit revelé: il le leva d'où il étoit le 3. de Novembre, & le mit sur un Autel en grande reverence & devotion. Sur t. 5. le 16 Septembre.

D. Faisons nous seulement le signe de la Croix, sur nous même & sur nôtre personne?

R. Nous signons aussi toutes les choses qui sont à nôtre usage, comme par exemple les livres, les armes, les maisons, les accoutremens & particulièrement le boire & le manger.

D. Pourquoi particulièrement le boire & le manger?

D. D'autant que souvent le Diable, où les Sorciers empoisonnent la viande pour nous nuire. Voyez un exemple en S. Greg. l. 1 de Dial. c. 3. Ce qui étoit plus frequent devant la venue de nôtre Seigneur au monde, quand la vraie Croix n'avoit pas encore été plantée sur la terre. Voyez saint Augustin l. 18. de Civ. c. 17. & 18. Secondement, nous signons encore nôtre refection, afin que nous soyons preservez d'imperance & d'autres pechez, qui souvent tirent la source du boire & du manger. Nous demandons donc à Dieu qu'il fasse que l'usage des viandes nous soit salutaire pour l'ame & sain pour le corps. Ainsi nous a appris l'Apôtre de bénir & de nettoyer par le signe de la Croix & par l'Oraison, toute chose dont nous voulons user. *Toutte creature que Dieu a faite est bonne, quand elle est sanctifiée par la parole de Dieu, & par l'Oraison. Quelle parole de Dieu, quelle Oraison plus briefve, plus usitée & plus propre en toutes benedictions, que le signe de la Croix que nous formons, disant: Au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Ainsi fait-il. Rien de plus à la*

P R E F A C E

20
 main entre les Chrétiens, dit saint Jean Chrysoſtome, quand il eſt queſtion de benir quelque creature que ce ſoit *Medicamentum in promptu eſt illi (cibo, aut curvis alteri rei) ſignum Crucis imprime, gratias age Deo, gloriam refer, & protinus omnis immunditia abſceſſit. Vide Ho. 79. ad popul. 3.* Nous faiſons le ſigne de la Croix ſur la viande, pour nous remettre en la memoire l'auteur & le bien faicteur du boire & du manger & pour dire que nous en voulons uſer à ſon honneur, & autre action de grace, non à guiſe des bêtes, ou comme les Infidelles qui ignorent Dieu. Voyez ce que nous diſons plus bas de l'Oraiſon au Midy.

D. Eſt il licite de porter au col l'ima- ge de la Croix d'or ou d'argent, de me- tail, de bois, &c.

Hom. 21. au peuple d'An- tioche.

R. Ouy, ſaint Chryſoſtome ſe plaint d'un abus qui regnoit de ſon temps parmy quelques-uns, & crie contre ceux qui portoient au col des médailles d'Alexandre le Grand ou d'autres, & leur dit: Où fondez-vous vôtre eſpe- rance? ignorez-vous les miracles de la Croix?

D. Eſt ce choſe louïable de planter des Croix au milieu des marches, aux coins des ruës, & aux lieux publics.

R. Oüi, même cela eſt conforme à ce qui ſe pratiquoit au commencement de l'Egliſe. Saint Jean Chryſoſtome *in demonſt. cont. Gentes. Quod Chriſtus ſit Deus.* Et Jean Mol. en l'inſtitution des ſacrées Images chap. 45.

D. Pourquoi met-on ainſi la Croix en tous lieux?

R. Afin que par tout il nous ſouviene des myſteres qui ſe ſont paſſez en la Croix; comme ſi l'ima- ge de la Croix nous diſoit: *O vos omnes qui tranſiſtis per viam, attendite, & videte, ſi eſt dolor, ſicut dolor meus!* c'eſt afin de rompre en tous lieux la puiffance du Diable par la preſence de la Croix, comme ſi diſoit

Th. 1. 7. 12.

ſant la Croix on diſoit: *Ecce crucem Do- mini, fugite partes adverſa: vicit Leo de tribu Iuda.* Voila la Croix du Seigneur. Bandes ennemies fuyez vous en, car le Lyon de la lignée de Juda a vaincu. C'eſt pour le même ſujet qu'on met le Crucifix devant les yeux du malade, qui eſt à l'agonie de la mort. Qui eſt une coûtume & une façon de faire très ancienne en l'Egliſe, comme il ſe peut voir en ſaint Auguſtia *l. de Viſi infirm, c. 3.*

D. S'il eſt ainſi que le ſigne de la Croix a été de tout temps en uſage entre les Chrétiens, & que ſes effets ſont ſi remarquables, comme vous avez montré, pourquoi eſt ce que les Heretiques ne s'en veulent pas ſervir, & même défendent aux autres de s'en ſervir?

R. Ils montrent en cela qu'ils ſont enfans du Diable, qui s'eſt toujours eſ- foreé autant qu'il a pû, d'effacer tout à fait la memoire de la Paſſion de nôtre Seigneur, par le moyen des Heretiques, ainſi que ſaint Ignace nous a laiſſé par écrit *Epiſt. 6. ad Phil.*

D. Avec quelle diſpoſition de cœur faut-il faire le ſigne de la Croix, pour en tirer le fruit que nous pretendons?

R. Il le faut faire avec une grande foy & confiance en la miſericorde de Dieu, & aux merites de nôtre Seigneur, recon- noiſſant particulièrement les biens qu'il nous a acquis par la Croix?

D. D'où vient que pluſieurs Chrétiens portans le ſigne de la Croix, & s'en ſervant ſouvent, n'en retirent aucun fruit?

R. C'eſt pource que bien qu'ils portent au front le ſigne de la Croix, ils ne portent pas touteſois le Crucifix en leurs cœurs. Car peu ſert au Chrétien de former la Croix avec la main ſur ſon corps ſi de plus il ne la forme en ſon ame avec la Foy. *Quia licet Crucis ſignum in fronte gerant, non tamen crucifixum in corde habent: non enim ſimpliciter crucem digito in corpore, ſed magna fide oportet forma-*

Calvin
 l. 1. In-
 ſtit. c.
 11.

re in mente. Rupert. l. 1. in Levit. c. 35. A quoy s'accordent merveilleusement bien S. Augustin. *Factorem querit Deus signorum suorum, non pictorem, si portas in fronte signum humilitatis Christi.* Serm. 10. in Novis.



CONTROVERSE DE
l'Heretique, touchant le signe de la
Croix.

D. VOila qui est bon (disent les heretiques) pour chasser les mouches, & au reste un signe abominable de superstition.

Calvin
l. 1. Institut. c. 11.

R. Le signe de la Croix est formidable aux diables, *Clem. Const. Apost. l. 2. c. 16.* & les autres cy devant alleguez, & 8. il a toujours été la vraye marque des Chrétiens, ainsi que le témoigne S. Basile, *l. de Spiritu S. c. 27.* Jérôme, *Ep. ad Eustoc. de custodia virg.* S. Aug. *l. de catech. rud. c. 20.* S. Chryl. au lieu allegué. Voire même Beze le Parriarche des heretiques Genevois, au traité des marques de l'Eglise visible imprimé à Geneve l'an 1579. dit que le signe de la Croix a été dès le commencement une possession toute claire de la Religion Chrétienne. Comment donc est-il aujourd'huy par ces Messieurs réputé & reprouvé comme un signe abominable de superstition. Mais ce n'est que depuis qu'ils chantent le Turc, qu'ils parlent ce jargon Mahometan. Venons à la raison. En ce signe vous y trouvez deux choses, l'une c'est le signe expressément representant la Croix du Sau-

veur, & nous rafraichissant doucement la memoire de sa Mort & de sa Passion; l'autre est la pureté, qui consiste en ces paroles Evangeliques: *Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit*, priere très-sainte, par laquelle nous invoquons l'assistance de la sainte Trinité sur nous, & sur nos actions, Dites-moy Reformez, par laquelle de ces deux prieres voulez vous condamner le signe de la croix? Si vous me dites que ce n'est pas assez de la raison, mais qu'il faut de plus l'Ecriture: Je vous réponsque la raison aleguée à déjà pour une partie l'Ecriture, Matth. 28. *Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit* Et pour l'autre partie, puisque vous en voulez, il ne me sera pas difficile de vous en servir. La voici; *Le signe du Fils de l'Homme apparoitra au Ciel.* Matth. 24 comme l'étendard de triomphe du Redempteur, que les Anges & les diables, les Chrétiens & les Juifs, es Turcs & les Heretiques, veüillent, ou non, adoreront. Voilà donc le signe de la Croix dont les fidelles Catholiques se servent contre le diable, & toutes sortes de mauvais accidens, bien fondé en l'écriture, & quand au signe, & quant à la priere, qu'y trouverez-vous encor à dire? dites-vous l'Ecriture, vous l'acceptez: C'est donc que vous quittez l'étendard de Jesus-Christ vous le foulez aux pieds, pour rendre ce service à votre maître le diable, & pour vous déclarer avec luy ennemis jurés de la Croix, & de la vraye Religion. Voyez une Histoire à propos dans Florimoud de Raymond. l. 8. c. 4. §. 1.



PREMIERE PARTIE DU
CATECHISME
 DE LA FOY ET DU SYMBOLE.

CHAPITRE PREMIER.

LEÇON PREMIERE.

Conc.
 de
 Trente
 ff. 6. c.
 8. H. b.
 1. S.
 Th. 1.
 2. q. 5.
 2. 1.



Equoy faut-il devant toutes choses traiter au Catechisme ?

R. De la Foy, qui est comme l'entrée & la premiere porte de

notre salut, le commencement, le fondement, & la racine de justification : sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, & d'être de la compagnie de ses enfans.

D. Qu'est ce que la Foy ?

R. C'est un don de Dieu & une lumiere, par le moyen de laquelle nous croyons fermement tout ce que Dieu a revelé, & que son Eglise nous enseigne de croire, soit par les saintes Escritures ou par traditions, ou autrement.

D. Pourquoi dites-vous que la Foy est un don de Dieu ?

R. Pource que nous n'avons pas cela de nous-mêmes, mais c'est un don purement gratuit, que Dieu nous a fait pour notre salut. *Personne ne peut venir*

Joa. 6. v. 44. à moy, si mon Pere ne luy en donne le moyen.
Et h. v. 2. à sçavoir la foy, dit S. Augustin, l. 2. de consensu Evang. c. 20. Et S. Paul, gratia estis salvati per fidem, & hoc non ex vobis.

D. N'avez-vous pas quelque similitude à ce propos ?

R. Si ay, Comme Dieu en la premiere

creation à fait l'homme de rien, de même il remet l'homme en état de salut (qui est comme une deuxième création) par le don gratuit de la Foy, sans que l'homme l'ait aucunement meritè; car la Foy luy est donnée toute premiere par le merite de Jesus Christ, pour être le fondement & le principe de tous merites. *Prosper. l. 1. de vocat. gent. c. 24.* Ajoutez cette seconde bien familiere, comme un tronc de bois n'a pas meritè que l'artisan le prenne pour en faire une statuë; de même l'homme ne merite pas ce don de la Foy.

D. Le don de la Foy est-il d'importance ?

R. Il ne sçaurroit davantage. Car la Verité même a dit, *Que la vie éternelle consiste en ce que les hommes connoissent un seul vray Dieu le Pere, & I. C. qu'il a envoyé voy bas.* 2. La Foy est le fondement de toutes les bonnes œuvres: car sans la Foy, comme nous venons de dire, il est impossible de plaire à Dieu. 3. S. Pierre dit que *Dieu nous a fait par son Fils Jesus-Christ de riches promesses, afin que par elles nous soyons faits participans de la Nature divine.* C'est donc un grand don, & une faveur toute particuliere d'être appelé à la Foy. Voyez le même Apôtre en sa 1. c. 1. v. 3. & c. 3. v. 9.

Heb. 1. Ph
 l. v. 24 vo
 inf
 gé
 det
 plu
 la

Baro-
 nius.

ca
 la
 ca
 Ph
 vo
 inf
 gé
 det
 plu
 la
 vet
 de
 bar
 del
 pot
 Ch
 d'y
 Re
 l
 Foy
 R
 mit
 tou
 per
 ain
 cor
 not
 nô
 nir
 gie
 qu
 par
 dre
 de l
 cor
 mé
 ent
 ret
 E
 me
 cul
 ne
 R
 od
 ble

PREMIERE PARTIE.

D. Avez-vous quelques exemples de ceux qui ont beaucoup estimé le don de la Foy ?

R. Oüi Moÿse en fait très-grand cas, car étant élevé & nourry par la fille de Pharaon en la Cour d'Egypte, il n'a pas voulu demeurer davantage parmy les infidelles, ayant mieux aimé être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir des delices temporels du peché, estimant plus que tous les thresors des Egyptiens la pauvreté & les souffrances du Sauveur. Theserifus Roy des Burgates l'an de N. Seig. 777. celui qui avoit combattu contre Constantin Copronyme, delaisant son Royaume & ses sujets pour l'amour de Dieu & de la Religion Chrétienne, vint à Constantinople afin d'y être baptisé, & faire échange d'un Royaume terrestre avec celui du Ciel.

Baro-
nius.

D. Pourquoi dites vous aussi que la Foy est une lumiere ?

R. Pource que comme le Soleil illumine nos yeux, afin qu'ils puissent voir toutes choses visibles, qu'on ne peut apercevoir parmy les tenebres de la nuit, ainsi la foy illumine nôtre esprit pour connoître & croire tout ce que Dieu nous a revelé, à quoy sans son secours nôtre entendement ne pourroit parvenir. Remarquez, comme les Theologiens enseignent, qu'il est necessaire que nôtre entendement soit renforcé par une lumiere de gloire pour atteindre jusqu'à la claire & beatifique vision de Dieu; ainsi faut-il pour arriver à la connoissance (quoy qu'inévident) du même objet en ce monde, que nôtre entendement soit éclairé, secondé, & renforcé de cette lumiere de la Foy.

D. Avez-vous quelque exemple pour montrer que Dieu a quelque fois miraculeusement illuminé quelques personnes par les rayons de la Foy ?

R. Ouy. Le c. 9. des Actes des Apôt. où est traité de la soudaine & admirable conversion & illumination de S. P.

D. Quelles choses faut-il croire de necessité ?

R. Nous le disons en la definition de la Foy: Il faut croire toutes les choses que Dieu a revelées & proposées par son Eglise, comme points de croyance.

Voyez
plus bas
en la
Leçon.

D. Pour quelle raison croyez-vous les articles de la Foy ?

R. Je les croy, pource que Dieu les a revelez, Dieu, dis-je, qui est la souveraine & infaillible verité.

D. Comment sçavez vous que Dieu a revelé telle ou telle chose ?

R. Je l'apprens de l'Eglise, qui propose ce que Dieu revele.

D. Mettez-moy en avant quelque personne qui aît été avantageusement douée de la Foy ?

R. S. Basile fut sommé de venir chez un Prevôt de l'Empereur Valens, qui le pleura et traita fort courtoisement, luy faisant instance à ce qu'il voulut un peu prier, & ne mettre en danger tant d'Eglises, pour être trop partial & arrêté en un point de doctrine: qui étoit, disoit il, de si peu. Or s'agissoit il de la consubstantialité du Fils de Dieu, que les Catholiques disoient *ὁμοούσιον*, & les Ariens *ὁμοιούσιον*, qui sont deux mots differents seulement d'une syllabe, voire d'un seul iota, mais qui avoient de si intelligences fort diverses. Car les Cathol. par leurs *ὁμοούσιον*, disoient que le Fils étoit d'une même substance avec Dieu son pere: les Ariens par leur *ὁμοιούσιον* entendoient que le Fils de Dieu étoit semblable à son Pere, non en substance, mais en volume. Le Prevôt promettoit à S. Basile des faveurs, & la bonne grace de l'Empereur mais le Saint répondit qu'il falloit tenir ces discours & faire de telles promesses aux jeunes gens qui sont couards & ambitieux, & se contrefaisent aux choses du monde, & non pas à ceux qui sont nourris aux études des saintes lettres, qui ne permettront jamais qu'une seule syllabe, courre danger d'être mal entendue, voire même s'il en est question, plutôt ils endureroient tous les

Belle
répon-
se de
Saint
Basile.